

ETUDE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - CCBVIR

Phase 1 : Etat des lieux / Investigations préliminaires



CONSEIL GENERAL
HAUTE-CORSE
www.haute-corse.fr



Collectivité
Territoriale
de Corse



établissement public du ministère
chargé du développement durable

N° d'étude	Version	Date	Rédigé par	Validé par	Modifications
HY13.B.001	1	Avril 2011	C. Bonnard G. Duranceau	J. Thollet	

GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Les Hauts de la Duranne – 370 rue René Descartes

CS 90340 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

Tél : 04 42 99 27 27 – Fax : 04 42 99 28 43

ETUDES - INGENIERIE - MAITRISE D'ŒUVRE - CONTRÔLE - ANALYSE

LISTE DES PLANCHES

N°	INTITULE
1	Situation géographique
2	Contexte hydrographique
3a	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de CORBARA
3b	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de l'ILE ROUSSE
3c	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de l'ILE ROUSSE
3d	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de MONTICELLO
3e	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de PIGNA
3f	Plan des réseaux d'eaux usées – Commune de SANTA REPARATA
4	Proposition d'implantation des points de mesure

LISTE DES ANNEXES

INTITULE
Données démographiques – Fiches de synthèse par commune
Anomalies regards – tableau de synthèse par commune
Arrêté Préfectoral n°2004/0146 du 9 février 2004

SOMMAIRE

VOLET I : SYNTHESE DES DONNEES GENERALES	9
---	----------

- A – PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDES ET DE SON ENVIRONNEMENT	10
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	
I.1. CORBARA	11
I.2. ILE ROUSSE.....	14
I.3. MONTICELLO.....	16
I.4. PIGNA.....	17
I.5. SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA.....	17
II. CONTEXTE CLIMATIQUE.....	
III. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE.....	
III.1. GEOLOGIE	20
III.2. HYDROGEOLOGIE	21
IV. RESEAU HYDROGRAPHIQUE	
IV.1. LES COURS D’EAU.....	21
IV.2. LA MER MEDITERRANEE : MILIEU RECEPTEUR DES EAUX USEES TRAITEES PAR LA STATION D’EPURATION INTERCOMMUNALE.....	23
IV.2.1. Généralités.....	23
IV.2.2. Qualité des eaux.....	23
 - B – URBANISME, DEMOGRAPHIE, SOURCES DE POLLUTION	
I. URBANISME ET DEMOGRAPHIE	
I.1. COMMUNE DE CORBARA.....	26
I.1.1. Evolution démographique	26
I.1.2. Capacité d'accueil théorique.....	26
I.1.3. Perspectives démographiques.....	27
I.1.3.1. Analyse du document d'urbanisme	27
I.1.3.2. Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006	28
I.1.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030	28
I.2. COMMUNE D'ILE ROUSSE.....	29
I.2.1. Evolution démographique	29
I.2.2. Capacité d'accueil théorique.....	29
I.2.3. Perspectives démographiques.....	29

I.2.3.1.	Analyse du document d'urbanisme	30
I.2.3.2.	Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006	31
I.2.3.3.	Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030	31
 I.3. COMMUNE DE MONTICELLO		31
I.3.1.	Evolution démographique	31
I.3.2.	Capacité d'accueil théorique.....	32
I.3.3.	Perspectives démographiques.....	32
I.3.3.1.	Analyse du document d'urbanisme	32
I.3.3.2.	Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006	33
I.3.3.3.	Evaluation de la population à l'horizon 2020 - 2030	33
 I.4. COMMUNE DE PIGNA		34
I.4.1.	Evolution démographique	34
I.4.2.	Capacité d'accueil théorique.....	34
I.4.3.	Perspectives démographiques.....	34
I.4.3.1.	Analyse du document d'urbanisme	35
I.4.3.2.	Prise en compte de la tendance observée entre 1990 et 2006	35
I.4.3.3.	Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030	35
 I.5. COMMUNE DE SANTA REPARATA		36
I.5.1.	Evolution démographique	36
I.5.2.	Capacité d'accueil théorique.....	36
I.5.3.	Perspectives démographiques.....	36
I.5.3.1.	Analyse du document d'urbanisme	36
I.5.3.2.	Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006	37
I.5.3.3.	Evaluation de la population à l'horizon 2030	37
 I.6. SYNTHESE DE L'EVOLUTION INTERCOMMUNALE		38
I.6.1.	Evolution démographique et capacité d'accueil.....	38
I.6.2.	Perspective d'évolution	38
 II. ACTIVITES NON DOMESTIQUES		39
II.1.	GENERALITES ET RAPPELS	39
II.2.	ACTIVITES NON DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBVIR	40
 - C - RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE		42
 I. LES TEXTES DE REFERENCE		43
 II. LE SDAGE DU BASSIN CORSE.....		48
II.1.	LE SDAGE 2010-2015	48
II.2.	LE PROGRAMME DE MESURES	49
II.3.	LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE	49
II.4.	CARACTERISTIQUES DU BASSIN DE CORSE	49
II.5.	LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU DU BASSIN DE CORSE	50

VOLET II : PRE-DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	51
- A - REPERAGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXISTANTS	52
I. COMMUNE DE CORBARA	53
I.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	53
I.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	53
I.1.2. Ouvrages particuliers	53
I.1.2.1. Postes de refoulement	53
I.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses	58
I.1.2.3. Chasses d'égout	58
I.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	58
I.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement	59
I.2.2. Faits remarquables	60
II. COMMUNE DE L'ILE ROUSSE.....	61
II.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	61
II.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	61
II.1.2. Ouvrages particuliers	61
II.1.2.1. Postes de refoulement	61
II.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses	64
II.1.2.3. Chasses d'égout	64
II.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	65
II.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement	65
II.2.2. Faits remarquables	66
III. COMMUNE DE MONTICELLO	67
III.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	67
III.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	67
III.1.2. Ouvrages particuliers	67
III.1.2.1. Postes de refoulement	67
III.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses	70
III.1.2.3. Chasses d'égout	70
III.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	71
III.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement	71
III.2.2. Faits remarquables	72
IV. COMMUNE DE PIGNA	73
IV.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	73
IV.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	73
IV.1.2. Ouvrages particuliers	73
IV.1.2.1. Postes de refoulement	73
IV.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses	76
IV.1.2.3. Chasses d'égout	76
IV.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	76
IV.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement	77
IV.2.2. Faits remarquables	77

V. COMMUNE DE SANTA REPARATA.....	78
V.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	78
V.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	78
V.1.2. Ouvrages particuliers	78
V.1.2.1. Postes de refoulement	78
V.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses	81
V.1.2.3. Chasses d'égout	81
V.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	81
V.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement	82
V.2.2. Faits remarquables	83
VI. SYNTHESE INTERCOMMUNALE.....	84
VI.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES	84
VI.1.1. Fonctionnement des réseaux.....	84
VI.1.2. Ouvrages particuliers	86
VI.1.2.1. Postes de refoulement	86
VI.1.2.2. Déversoirs d'orages	86
VI.1.2.3. Chasses d'égout	86
VI.2. POINTS NOIRS OBSERVES.....	87
- B - SYNTHESE DES DONNEES ISSUES DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION 89	
I. L'ARRETE PREFCTORAL DU 9 FEVRIER 2004	90
I.1. LE DIMENSIONNEMENT DE LA STATION ET DES FILIERES DE TRAITEMENT	90
I.2. LES CONDITIONS TECHNIQUES RELATIVES AU DISPOSITIF DE REJET	90
I.3. LES CONDITIONS TECHNIQUES IMPOSEES AU REJET DES EFFLUENTS TRAITES	92
I.4. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS, DES EFFLUENTS ET DES EAUX RECEPTRICES.....	92
II. LES DONNEES ISSUES DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION.....	93
II.1. ANALYSES DES CHARGES ENTRANTES.....	93
II.1.1. Analyse des débits.....	93
II.1.2. Analyse des charges organiques.....	95
II.1.3. Conclusions	97
II.2. ANALYSES DES REJETS	98
II.3. ANALYSE DES DEBITS PAR TEMPS DE PLUIE.....	100

- C – POURSUITE DE L'ETUDE	102
I. CAMPAGNE DE MESURES EN PERIODE CREUSE	103
I.1. MESURES DE DEBIT/POLLUTION EN CONTINU.....	103
I.2. INVESTIGATIONS NOCTURNES.....	106
II. VISITES D'ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT POLLUANTS.....	107
ANNEXES	108
ANNEXE 1_DONNEES DEMOGRAPHIQUES – FICHES DE SYNTHESE PAR COMMUNE	109
ANNEXE 2_ANOMALIES REGARDS – TABLEAUX DE SYNTHESE PAR COMMUNE	110
ANNEXE 3_ARRETE PREFCTORAL N°2004/0146 DU 9 FEVRIER 2004	111

PREAMBULE

Souhaitant préserver la qualité de l'environnement, la **Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île Rousse (CCBVIR)**, regroupant les communes de Corbara, Île Rousse, Monticello, Pigna et Santa-Reparata-di-Balagna, a décidé de réaliser une étude diagnostic de son système d'Assainissement des eaux usées ayant pour but de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement sur le territoire intercommunal.

Cette étude a été confiée à la société **GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES (G.E.I.)**.

Le présent document constitue le rapport de la phase n°1 de l'étude ; il synthétise les résultats des prestations réalisées :

VOLET I : SYNTHESE DES DONNEES GENERALES

- Présentation de la zone d'étude et de son environnement,
- Urbanisme, Démographie, Sources de pollution,
- Rappel du contexte réglementaire.

VOLET II : PRE-DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Repérage des dispositifs d'assainissement collectif existants,
- Analyse des données issues de l'autosurveillance de la station,
- Poursuite de l'étude.

VOLET I :

SYNTHESE DES DONNEES

GENERALES

- A -

***PRESENTATION DE LA ZONE
D'ETUDES ET DE SON
ENVIRONNEMENT***

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

(cf. planche cartographique n°1 page suivante)

Située au nord ouest du Département de la Haute-Corse, au cœur de la région Balagne, la Communauté de Communes du Bassin de Vie de L'Île-Rousse (CCBVR) offre un panorama varié de paysages.

L'Île-Rousse, accrochée à ses îlots de granit rouge, est un lieu incontournable et est entourée de quatre villages qui ont participé à sa prospérité : Monticello et sa place accueillante, Santa Reparata-di-Balagna et ses hameaux, Corbara et son patrimoine inestimable et Pigna, le haut lieu culturel de la région.

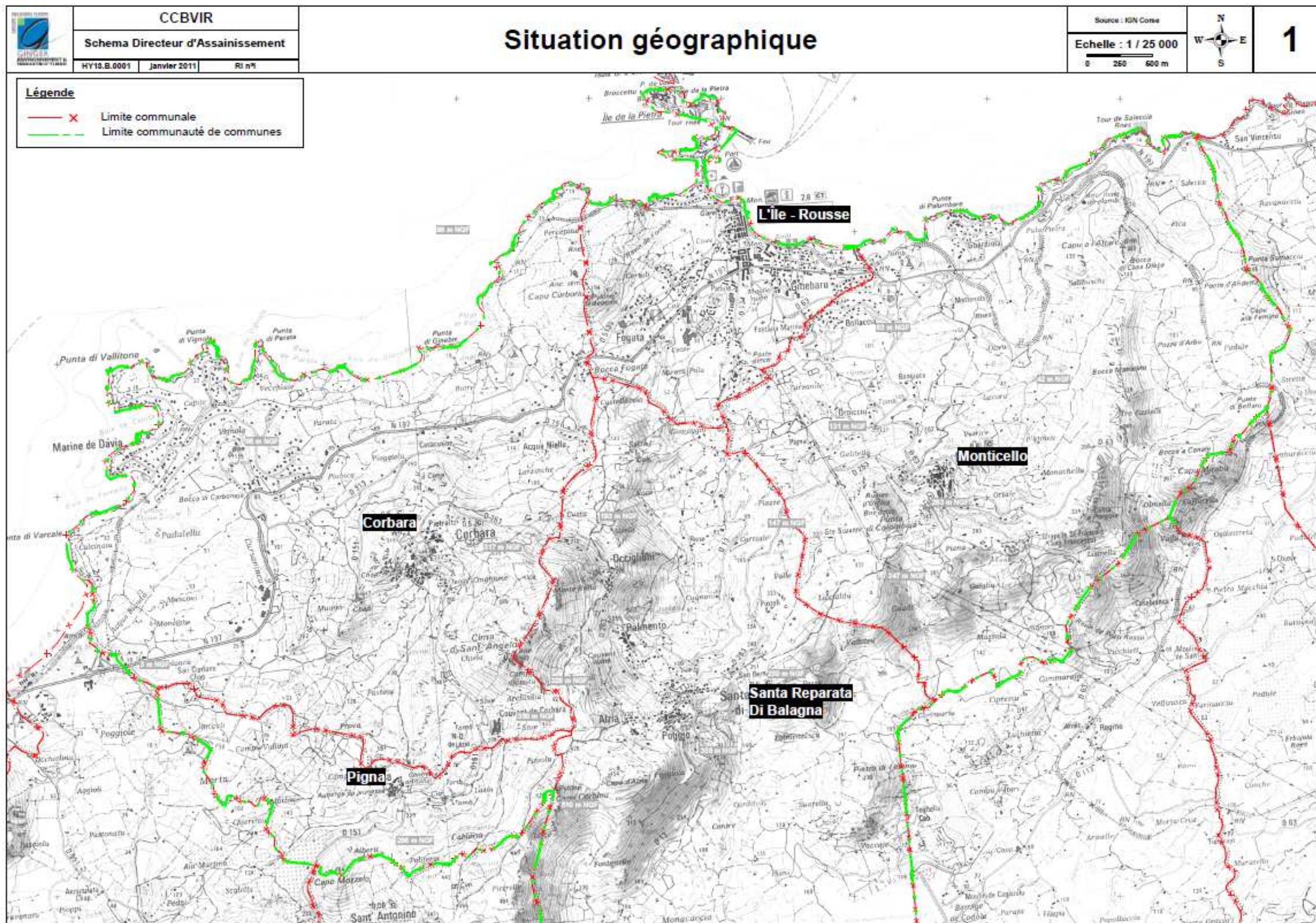
Son territoire couvre une superficie totale de 35,70 km², répartie comme suit :

- Corbara : 10,19 km²
- Île Rousse : 2,50 km²
- Monticello : 10,64 km²
- Pigna : 2,21 km²
- Santa-Reparata-di-Balagna : 10,16 km²

I.1. CORBARA



Corbara est une commune du littoral balanin. Elle faisait partie de la pieve d'Aregnu devenue pieve de Sant'Angelo jusqu'à la Révolution.



■ Relief

Corbara possède une façade maritime couvrant 7 km de côte, depuis l'embouchure du ruisseau de Teghiella (Aregno) à l'ouest, jusqu'à Percepina à près d'un kilomètre à l'est de la presqu'île de La Pietra (L'Île-Rousse). Son littoral comporte :

- une station balnéaire : la Marine de Davia. Ce sont trois petites criques de sables fins sur fonds de baie dont la baie de Capite, un mouillage fréquenté par les plaisanciers durant la saison estivale.
- le site naturel de Percepina en limite occidentale de la baie de Giunchetu.
- le site naturel de Calcinau avant la plage d'Aregno.
- Quatre pointes : Punta di Varcale, Punta di Vallitone, Punta di Vignola et Punta di Parata.

Côté terre, les limites de la commune avec celles de Santa-Reparata-di-Balagna sont bornées par Bocca Fogata, Cima Sant'Angelo et les hauteurs du couvent de Corbara. A partir de ces dernières, ses limites avec celles de la commune de Pigna passent par la chapelle Notre-Dame de Lazio, par les bords nord même du village de Pigna, jusqu'au ruisseau de Teghiella. Un autre cours d'eau plus petit, le ruisseau d'Acqua Niella, a son embouchure à l'Est de la plage de Botre.

Le plus haut sommet de la commune est Cima Sant'Angelo (mont Saint Ange - (562 mètres). Le mont de Guido (316 mètres) domine le village, les hameaux de U Borgu et de Pietralta.

Dans une Balagne réputée sèche, la commune possède de nombreuses fontaines, certaines très anciennes. Le tapis végétal est représenté par un maquis composé des espèces traditionnelles, épais, parsemé d'oliviers et de chênes verts. En fin de période estivale, il n'est pas rare de voir quelques incendies éclater. La commune est soumise à de fortes précipitations printanières et automnales. Inondations et coulées de boue l'ont quelquefois touchée, la dernière fois le 6 Juin 2000.

■ Habitat

Corbara village

Avec ses deux proches hameaux, U Borgu à l'ouest et Pietralta au nord, Corbara forme un bourg construit à une altitude moyenne de 273 mètres. Le village est bâti autour de l'église-collégiale A Nunziata. Il est pittoresque par ses places, ses fontaines, ses passages voûtés, ses lavoirs et ses nombreux édifices religieux : une collégiale, un oratoire et quatre chapelles dans le village même.

Marine de Davia

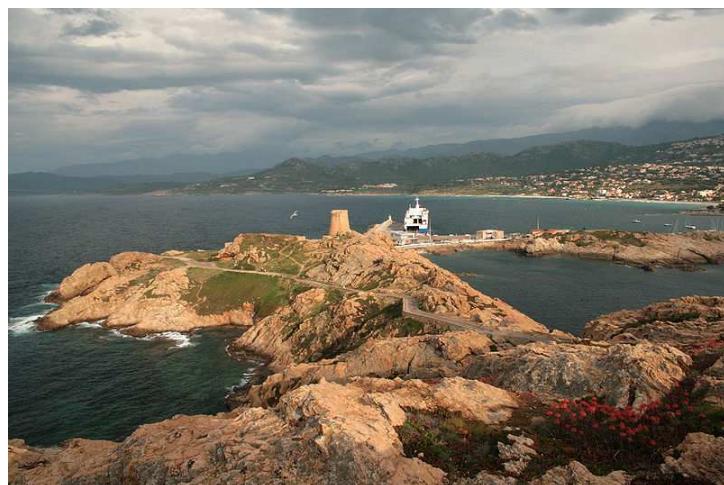
La Marine de Davia est une station balnéaire, un vaste espace résidentiel privé, un grand ensemble immobilier destiné principalement à la location. La marine est surveillée à l'entrée par un gardien. Trois plages de sable, celles au fond des baies de Fornello, de Capite et de Vignola, sont ainsi « privées ». Il y a également un arrêt pour les trains.

Autres

La population occupe aussi d'autres hameaux sur la commune :

- Carbunaghja et Curzo au NO et en contrebas du village ;
- Fogata à l'entrée de L'Île-Rousse. Les habitations sont réparties de part et d'autre de la RN 197 ;
- Zone d'activité à San Cipriano où se situe la chapelle éponyme. Elle est en plein développement. D'importants travaux sont en cours de réalisation sur la RN 197 qui est élargie. Un hypermarché doit y être construit dès 2011.

I.2. ILE ROUSSE



L'Île-Rousse est une commune du littoral balanin. Son territoire de faible superficie s'étend dans un rayon d'environ un kilomètre autour de la ville, enclavé entre Corbara à l'ouest dont elle est séparée par une ligne nord-sud, de la colline du Sémaphore jusqu'au le col de Fogata et passant par Capu Curboriu (154 mètres - Corbara), Santa-Reparata-di-Balagna au sud et Monticello à l'est, ne laissant à cette dernière que les 200 m de l'extrémité orientale de la plage de Marinella.

Sa façade maritime est divisée en son milieu par les îlots rocheux de porphyre rouge qui lui ont valu son nom ; elle est composée à l'ouest d'une côte rocheuse inhospitalière et à l'est de la plage de Marinella, bande de sable blanc immaculé aux eaux limpides.

Ce petit archipel comprend quatre îlots qui ont pour nom : île de la Pietra, isula di u Brocciu, isula Piana et le minuscule îlot de Broccettu.

L'île de la Pietra la plus grande, comporte deux points forts de la commune : le phare de la Pietra et la tour génoise ruinée. Reliée aujourd'hui à la terre avec la route du port, elle est devenue une presqu'île. Elle fait écran aux vents d'Ouest dominants, créant un abri dans lequel a été construit le port de L'Île-Rousse. Les couchers de soleil sur (ou depuis) l'île de la Pietra sont remarquables.

■ Urbanisme

La vieille ville voulue par Pascal Paoli, « le Père de la Patrie », étire ses rues pavées, quasiment rectilignes et orientées nord-sud. Depuis les quais du port de commerce installé sur trois des six îlots, le port des pêcheurs et les ponts qui rattachent le complexe portuaire à la côte et jusqu'au marché aux vingt et une colonnes, les fortifications et les maisons de l'ancienne ville s'étalent dans le temps, de 1765 à la moitié du XIXe siècle.

La ville nouvelle continue harmonieusement l'ancienne au-delà de la place Paoli ombragée par ses platanes plus que centenaires où il fait bon prendre le frais l'été. L'intérieur de la vieille cité offre aux visiteurs l'occasion de flâner sur les vieux pavés ressuscités en partie, à travers les rues aux noms historiques : Pascal Paoli, Napoléon, les frères Arena, Louis-Philippe, Agilla.

■ Economie

Le port de L'Île-Rousse est le troisième port de Corse par importance des trafics aussi bien passagers que marchandises. La ville est reliée au continent français par des liaisons en trafic régulier assurées par trois compagnies maritimes (SNCM, CMN et Corsica Ferries) sur les ports de Marseille, Toulon et Nice, mais aussi épisodiquement avec Savona en Italie.

L'Île-Rousse a la particularité d'être le seul port de Corse ouvert au trafic de matières dangereuses.

I.3. MONTICELLO



Monticello est située sur le littoral balanin. Sa façade maritime est comprise entre celle d'Occhiatana depuis la crique de Saleccia, et L'Île-Rousse, jusqu'à la plage de Marinella qu'elle partage avec cette dernière, n'en possédant que les 200 m à son extrémité orientale.

Monticello n'a pas d'autre plage de sable, le reste du littoral est une côte rocheuse allant de l'anse de Tignoso, Punta di Palombara, Cala d'Olivu jusqu'à la crique de Saleccia.

Son territoire s'étend de la mer à la montagne. Il est bordé sur son côté oriental par une arête montagneuse orientée nord-sud, démarrant à la tour de Saleccia jusqu'à Cime a Pergole (324 m), puis s'orientant à l'Ouest vers Punta di Colombaja son plus haut sommet à 409 m d'altitude dominant le village, en passant par la chapelle San Francescu.

Ce relief est le bassin versant du principal cours d'eau de la commune, le ruisseau de Cala d'Olivu qui a son embouchure à l'anse du même nom, Cala d'Olivu. Par ailleurs, ce relief le sépare de la riche plaine alluviale du Regino qui longe le sud et l'est de la commune sans pour autant l'arroser.

Perché à 218 m d'altitude sur un promontoire « les îles d'or », le cœur du village de Monticello est un bâti ancien, groupé autour de son église paroissiale San Sebastianu du début XVIIe siècle, et séparé par d'étroites ruelles et des passages voûtés.

Le village d'aujourd'hui se présente développé sur les hauteurs avec de nouveaux quartiers, jusqu'à la chapelle Saint-François et le complexe sportif de Monticello.

Son littoral se développe particulièrement, où la séparation urbaine entre Monticello et L'Île-Rousse ne se remarque plus que par la présence de panneaux routiers.

I.4. PIGNA



Pigna est un village de Balagne bâti sur un éperon rocheux à 224 mètres d'altitude, au pied d'une montagne culminant à 562 mètres, en contrebas de l'actuelle route D151, la seule voie d'accès menant aux localités voisines de Corbara et d'Aregno.

Pigna se situe dans un écrin de villages de toute beauté, sous Sant'Antonino labellisé "L'un des plus beaux villages de France", et est entouré d'Aregno côté intérieur et de Corbara côté mer. Il domine Algajola sur le littoral dont il est à 3 km à vol d'oiseau.

I.5. SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA



Santa-Reparata-di-Balagna est une commune du littoral balanin qui depuis le XIXe siècle ne possède plus de façade maritime, celle-ci au nord, ayant été cédée à la commune de L'Île-Rousse pour sa création en 1825. Elle est séparée de sa voisine Corbara à l'ouest par un petit chaînon montagneux dont le plus haut sommet est Cima Sant'Angelo (562 m - Corbara) et à l'est, de Monticello par la colline de Sainte-Suzanne (337 m - Monticello). Au sud, son territoire occupe une infime partie de la plaine du Regino jusqu'au lac de Codole qu'elle partage avec Feliceto et Speloncato et dont elle possède la majeure partie.

Le ruisseau de Piano et son affluent le ruisseau de Monacaccia se jettent dans le fiume di Regino juste en amont du barrage de Codole. Le ruisseau de Canne qui naît sous le village, alimente également le lac. Le principal cours d'eau de la commune reste le ruisseau de Giovaggio (il prend nom de ruisseau de Padule sur la commune de L'Île-Rousse) qui se jette à la mer à l'extrémité occidentale de la plage de Marinella.

Au nord du village, peu ou pas de cultures. Celles-ci sont plutôt exploitées côté méridional, dans sa partie plaine du Regino, principalement avec la vigne. Beaucoup de terrains laissés en friche sont aujourd'hui occupés par un maquis bas, épineux, dans lequel de petits oliviers sauvages sont issus des souches après les incendies ayant détruit les vieux arbres.

Le territoire possède une faune sauvage importante de lapins de garenne et de sangliers, animaux classés nuisibles par l'Office national de la chasse et difficiles à contrôler.

De par sa proximité avec L'Île-Rousse, Santa-Reparata-di-Balagna fait aujourd'hui partie de l'agglomération île-roussienne tout comme sa voisine Monticello. Toutes deux composent le proche arrière-pays d'Île-Rousse cité touristique au développement remarquable.

■ Habitat

La commune est composée du village de Santa-Reparata-di-Balagna, situé à une altitude moyenne de 240 mètres au-dessus d'Île-Rousse, et des hameaux de :

- Poggio (Poghjù), situé au sud et dominant le village ;
- Alzia, à l'ouest de Poggio, le plus haut de la commune à 330 mètres d'altitude et où se trouvent deux des trois réservoirs en eau de la commune ;
- San Bernardinu à l'est du village, composé de quelques maisons et la chapelle San Bernardinu sur la route de Monticello. S'y trouve le troisième réservoir en eau du village ;
- Palazzi.

Santa-Reparata-di-Balagna village

Santa-Reparata-di-Balagna est un bourg bâti à 267 mètres d'altitude, sur une arête montagneuse orientée d'est en ouest. Il est entouré d'oliviers. Le centre du village se situe au carrefour des routes D13 et D263 où se trouve l'église paroissiale Sainte-Réparate. Les habitations aux murs enduits, aux façades austères et aux toits recouverts de tuiles rouges, sont alignées sur la crête, jusqu'au hameau de San Bernardinu. Il domine le hameau de Palmento.

Palmento

Hameau situé au Nord-ouest, entre le village et Occiglioni, en contrebas de ceux-ci, sur la route D263. Son nom vient des anciens pressoirs à vin qui y étaient installés et qui par la suite, ont été remplacés par des fabriques d'huile. Une dernière de ces fabriques est visible dans une maison ruinée près de la chapelle de l'Annunziata située en bordure de route.

Palmento est un antique hameau composé de quelques maisons de maître et d'habitations enserrées autour d'une remarquable tour médiévale ruinée, millénaire selon les dires. On y circule à pied dans des venelles, sous de remarquables et longs passages voûtés.

Occiglioni

Hameau situé au nord-ouest du village, sur la route D263. Autrefois un village, il aurait été construit à l'emplacement de l'ancienne cité d'Agilla selon les historiens locaux. Le bâti est ancien, les maisons groupées autour de l'église paroissiale San Roccu et de son étroite placette. On y circule difficilement en automobile dans des ruelles étroites et pavées avec des passages sous voûte.

■ Economie

Santa-Reparata-di-Balagna doit son développement à la culture et l'exploitation de l'olivier. Sa prospérité était liée à une forte production d'huile comme en témoignent toujours la présence de quatre anciens moulins à huile sur le Monte Regino.

La vigne est toujours cultivée. Elle produit de remarquables vins AOC Corse Calvi.

Plusieurs artisans d'art sont installés sur la commune. On y trouve des ateliers de portraits, de peinture, de joaillerie artisanale, de céramique, d'encadrement, etc.

II. CONTEXTE CLIMATIQUE

Les communes d'Île Rousse, Monticello, Santa Reparata, Corbara et Pigna bénéficient d'un climat remarquable de type méditerranéen, caractérisé par des étés chauds et des hivers doux.

La durée d'ensoleillement sur l'île est d'environ 300 jours et de 2 700 heures de soleil/an.

La température moyenne annuelle avoisine 16°C et présente une moyenne basse en janvier d'environ 10°C et une moyenne haute en août de 24°C.

Les étés sont généralement chauds et secs et les hivers doux. La pluviométrie prend des valeurs élevées (environ 700 mm/an répartis sur un nombre de jours faible).

III. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

III.1. GEOLOGIE

Du point de vue géologique, la Balagne est formée essentiellement de terrains éruptifs d'âge carbonifère-permien. De très rares lambeaux de terrains cristallophylliens plus anciens y subsistent. Les formations secondaires et tertiaires sont totalement absentes. Par contre, le quaternaire fluviatile et fluvioglaciaire y est représenté.

L'Île Rousse repose sur quatre unités géologiques distinctes :

- une large bande de granite hololeucocrate
- d'étroites bandes de quartzmonzonite porphyroïde à biotite, amphibole et clinopyroxène de Santa Reparata
- une zone importante de monzogranite à biotite
- une bande de monzogranite et granodionte porphyroïde de Monticello

La commune de Monticello repose majoritairement sur monzogranite et granodionte porphyroïde.

La commune de Santa-Reparata repose donc principalement sur du quartzmonzonite porphyroïde à biotite, amphibole et clinopyroxène.

Les communes de Corbara et Pigna reposent majoritairement sur des granites (tonalite et granodiorite à biotite ; granodionte porphyroïde à biotite).

III.2. HYDROGEOLOGIE

L'essentiel des affleurements de l'aire d'étude est constitué par des granitoïdes de différentes natures. Ces roches peuvent être le siège de circulations aquifères d'importances inégales et fonction de leur degré de fissuration et d'altération.

Ces circulations se manifestent par la présence de sources en général de faibles débits.

A ces aquifères de fissures se superposent des aquifères de milieux poreux, constitués par des roches meubles à perméabilité d'interstices représentés par les alluvions. Ces alluvions se développent dans les vallées des rivières qui présentent des comblements plus ou moins importants de matériaux alluvionnaires. En règle générale les alluvions les plus récentes, occupant les lits mineurs des cours d'eau sont les plus intéressantes. On note par exemple sur l'aire d'étude, le secteur alluvial en partie basse du ruisseau Fiuminale à Monticello.

Aucun cours d'eau important ne traverse les territoires de la communauté des communes de l'Île Rousse; seule une rivière de moindre importance, le Ruisseau de Padule est présente.

IV. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

(cf. planche cartographique n°2)

IV.1. LES COURS D'EAU

Le territoire de la CCBVIR est traversé par de nombreux cours d'eau à écoulements permanents ou non. Il est possible de distinguer les principaux cours d'eau suivants :

- **Le ruisseau d'Olivu** : au nord de la commune de Monticello ;
- **Le ruisseau de Giovaggio** : traversant le nord de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna et intégralement la commune de l'Île Rousse avant de rejoindre la Mer Méditerranée ;
- **Les ruisseaux de Camariu, Canne et Monacaccia** : traversant le sud de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna affluents de la rivière de Fiume di Regino.
- **Sur la commune de Corbara : le ruisseau d'Acqua Niella** rejoint la Mer Méditerranée au nord et, **les ruisseaux de Migliani et de Teghiella** en limite sud-ouest.

La CCBVIR est également limitée dans sa partie nord **par la mer Méditerranée**. Le contexte hydrographique de la CCBVIR est essentiellement lié à la qualité du milieu marin, à la protection des espèces remarquables et/ou protégées, à la protection et la gestion de la zone côtière.

IV.2. LA MER MEDITERRANEE : MILIEU RECEPTEUR DES EAUX USEES TRAITEES PAR LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

La mer Méditerranée est le milieu récepteur des effluents en sortie de la station d'épuration intercommunale de l'Île Rousse.

IV.2.1. Généralités

La mer Méditerranée est une mer intracontinentale presque entièrement fermée qui s'étend sur une superficie d'environ 2,5 millions de km².

Les marées en mer Méditerranée sont extrêmement faibles et engendrent en moyenne des variations de 40 cm. Elles sont uniquement dues aux variations des conditions atmosphériques : un vent contraire ou, surtout, une pression atmosphérique plus forte que la moyenne réduit l'effet des marées, allant jusqu'à les rendre invisibles.

IV.2.2. Qualité des eaux

L'ARS (Agence Régional pour la Santé) de Corse (ex DDS-DDASS) assure la surveillance de la qualité des eaux de baignade pour le département.

Conformément à la Directive 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignades, aux décrets n°81-324 du 7 avril 1981 et n°91-980 du 20 septembre 1991, ainsi qu'au code de la Santé Publique (Articles L 1332-1 à L 1332-4 et D 1332-1 à D 1332-19), les eaux de baignades doivent faire l'objet d'une surveillance réglementaire.

Le territoire de la CCBVIR possède six points de baignade répertoriés et suivis régulièrement par les services de la DDASS :

- Site de Bodri (commune de Corbara),
- Site de Carachetu (commune de l'Île Rousse),
- Site de Gare (commune de l'Île Rousse),
- Site de Ginebaru (commune de l'Île Rousse),
- Site de Napoléon (commune de l'Île Rousse),
- Site de Guardiola (commune de Monticello).

Site	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bodri	A	A	A	A	A	A	A	A
Carachetu		A	A	A	A	A	A	A
Gare	A	A	A	A	A	A	B	A
Ginebaru		A	A	A	A	A	A	A
Napoléon	A	A	A	A	A	A	A	A
Guardiola	B	A	C	C	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité	Site Conforme
B : Eau de qualité moyenne	
C : Eau pouvant être polluée momentanément	Site Non-Conforme
D : Eau de mauvaise qualité	

A l'exception du site de la Gare (Île Rousse) en 2008, tous les sites de baignade du territoire intercommunal ont une eau de bonne qualité depuis 2002.

Seul le site de Guardiola (Monticello) dispose d'une eau de baignade de bonne qualité depuis 2006 seulement. Avant cette année, la qualité de l'eau était aléatoire.

- B -

***URBANISME, DEMOGRAPHIE,
SOURCES DE POLLUTION***

I. URBANISME ET DEMOGRAPHIE

I.1. COMMUNE DE CORBARA

I.1.1. Evolution démographique

Les données INSEE extraites des recensements sont regroupées dans la fiche en Annexes.

En 2006 (population légale), la commune comptait **888 habitants permanents** et 814 logements répartis comme suit :

- 388 résidences principales (soit une densité de 2,3 habitants par résidence),
- 426 résidences secondaires,
- 0 logement vacant.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 17 logements/an.

La population permanente a connu une augmentation constante depuis 1975 avec un taux de croissance de 2,4% entre 1968 et 2006.

I.1.2. Capacité d'accueil théorique

La commune de Corbara dispose d'une capacité d'accueil touristique théorique **importante**.

Les structures d'accueil recensées sur la commune sont :

- résidences secondaires d'environ 426 logements soit potentiellement 1 500 personnes supplémentaires,
- 1 gîte, un hôtel et 2 campings et une chambre d'hôtes, d'une capacité totale d'environ 2 500 lits,
- **soit 4 000 lits d'accueils touristiques.**

Pour 2008, la population **maximale** serait alors d'environ **4 900 personnes** : 900 pendant 11 mois et 4 900 pendant 1 mois (14 juillet – 15 août).

Note : près de 300 logements sont recensés sur la marine de Davia. On peut estimer qu'en période de pointe, cette zone touristique peut actuellement accueillir près de 1000 personnes.

I.1.3. Perspectives démographiques

La capacité d'extension de l'habitat est étudiée sur la commune à partir du futur PLU. Ce document d'urbanisme a fait l'objet de plusieurs révisions, dont la dernière en date du 16 avril 2009.

Sur chaque zone urbanisable envisagée, le nombre de nouveaux logements potentiels est calculé en fonction de la surface disponible, et des contraintes d'urbanisme fixées dans le PLU.

Le nombre d'habitants des futurs logements est calculé à partir d'un taux d'occupation généralement observé pour les nouvelles habitations de l'ordre de 3,5 habitants par logement.

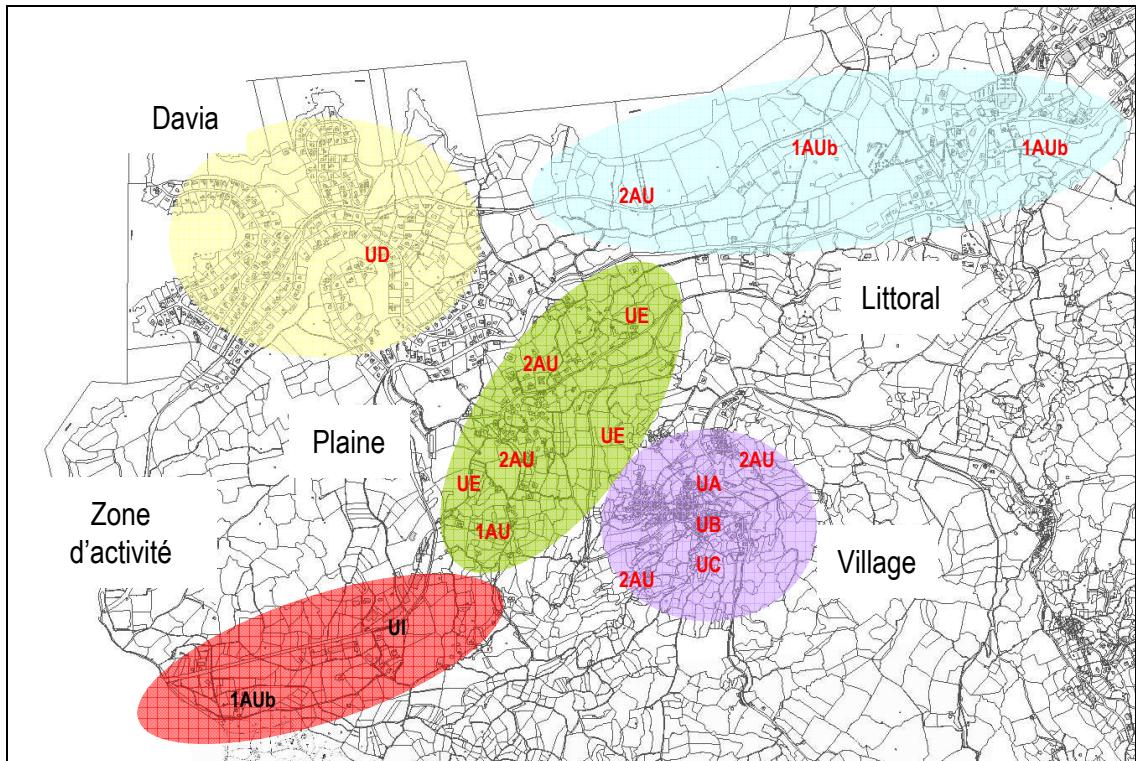
I.1.3.1. Analyse du document d'urbanisme

Le développement urbanistique de la commune peut se décomposer en cinq zones distinctes : le village, Corbara Littoral, Corbara Zone d'activité, Corbara Plaine, Marine de Davia.

Le tableau ci-après récapitule les possibilités d'urbanisation par secteur. Le graphique ci-contre localise les différentes zones.

		Nombre de logements potentiels	Population potentielle	Echéance
Marine de Davia		16	50	court terme
Littoral	1AU	30	100	moyen terme
	2AU	50 à 60	200	long terme
Plaine	UE	40	140	court terme
	1AU	10	35	moyen terme
	2AU	30	100	court terme
Secteur ZA	AU	10	35	court terme
	UI	-	-	-
Village	UA	10	35	court terme
	UB	50	175	court terme
	UC	50	175	court terme
	2UA	30	100	court terme
TOTAL		320 à 330	1 145	

Analyse du document d'urbanisme de Corbara et estimation de population.



Présentation de la répartition du développement urbain de la commune de Corbara

I.1.3.2. Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006

En appliquant une croissance annuelle d'environ 2,5%, la population permanente à moyen et long terme serait :

- en 2020 : 1 250 permanents ;
- en 2030 : 1 600 permanents.

I.1.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030

L'évolution communale est obtenue en croisant les résultats déduits de l'étude du document d'urbanisme et de l'analyse de la croissance démographique.

La population supplémentaire en période de pointe à l'horizon 2020 - 2025 peut être estimée à 1 150 personnes, soit 6 050 personnes au total, dont 1 250 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 4 800 estivants.

En conservant cette évolution, on peut estimer la population à l'horizon 2030 à 1 600 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 5 000 estivants.

I.2. COMMUNE D'ILE ROUSSE

I.2.1. Evolution démographique

Les données INSEE extraites des recensements sont regroupées dans la fiche en Annexes.

En 2006 (population légale), la commune comptait **2 758 habitants permanents** et 2 364 logements répartis comme suit :

- 1 247 résidences principales (soit une densité de 2,2 habitants par résidence),
- 1 058 résidences secondaires,
- 59 logements vacants.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 40 logements/an.

Le taux de croissance annuel est fluctuant. La population a augmenté entre 1968 et 1982 pour ensuite diminuer. L'augmentation de population a repris à partir de 1 990 pour stagner entre 1999 et 2006.

I.2.2. Capacité d'accueil théorique

La commune d'Île Rousse dispose d'une capacité d'accueil touristique très importante, de l'ordre de **10 000 à 11 000 lits**.

Pour 2008, la population **maximale** serait alors d'environ **13 000 à 14 000 personnes** : 2 758 pendant 11 mois et 13 000 à 14 000 pendant 1 mois (14 juillet – 15 août).

I.2.3. Perspectives démographiques

L'accroissement de la population sur la commune d'Île Rousse est lié à plusieurs projets immobiliers d'envergure, mais à vocation touristique principalement.

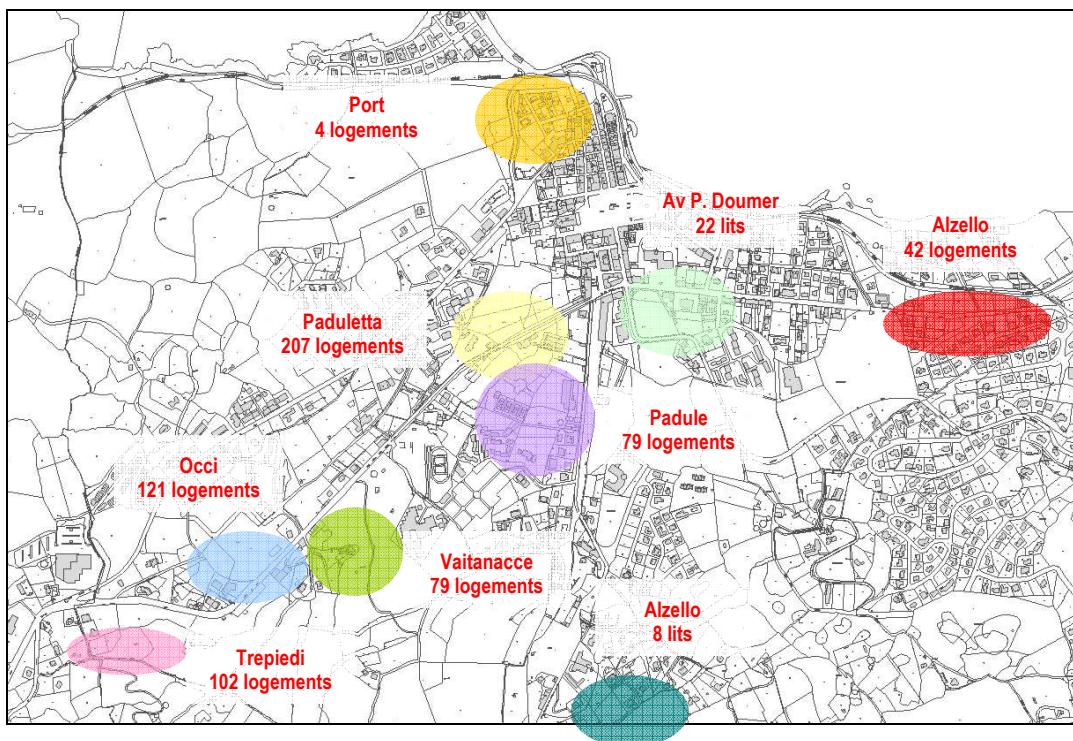
Le nombre d'habitants des futurs logements est calculé à partir d'un taux d'occupation généralement observé pour les nouvelles habitations de l'ordre de 3,5 habitants par logement.

I.2.3.1. Analyse du document d'urbanisme

La commune d'Ile Rousse dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. Les projets en cours ou en réflexion correspondent plus particulièrement à de l'habitat dense.

	Nombre de logements potentiels	Population potentielle	Echéance
Trepiedi (RN199)	102	350	court terme
Occi (RN199)	121	420	court terme
Vaitanacce (RN199)	79	275	court terme
Padule	$42 + 12 + 18 = 72$	250	court terme
Paduletta	207	700	court terme
Port	4	15	court terme
Avenue Paul Doumer	22 (hôtel)	60	court terme
Bollaccia	13	45	court terme
	29	100	court terme
Alzello	8	50	court terme
TOTAL	657	2 265	

Analyse des projets d'urbanisme d'Ile Rousse et estimation de population.



Présentation des projets d'urbanisation d'Ile Rousse

I.2.3.2. Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006

En appliquant une croissance annuelle d'environ 0,5%, la population à moyen et long terme serait :

- en 2020 : 2 950 permanents ;
- en 2030 : 3 100 permanents.

I.2.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030

La population supplémentaire en période de pointe à l'horizon 2020 - 2025 peut être estimée à 2 265 personnes, soit 15 000 à 16 000 personnes au total, dont 2 950 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 12 000 à 13 000 estivants.

En conservant cette évolution, on peut estimer la population à l'horizon 2030 à 3 100 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 13 000 à 14 000 estivants.

I.3. COMMUNE DE MONTICELLO

I.3.1. Evolution démographique

Les données INSEE extraites des recensements sont regroupées dans la fiche en Annexes.

En 2006 (population légale), la commune comptait **1 565 habitants permanents** et 1 261 logements répartis comme suit :

- 664 résidences principales (soit une densité de 2,4 habitants par résidence),
- 426 résidences secondaires,
- 0 logement vacant.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 26 logements/an.

La population permanente a connu une augmentation constante depuis 1975 avec un taux de croissance de 5,1% entre 1968 et 2006. Des pics importants ont été observés entre 1975 et 1990.

I.3.2. Capacité d'accueil théorique

La commune de Monticello dispose d'une capacité d'accueil touristique **théorique** importante.

Les structures d'accueil recensées sur la commune sont :

- résidences secondaires d'environ 588 logements soit potentiellement 2 000 personnes supplémentaires,
- 8 hôtels (résidences, motel ou hôtel) et 2 campings, d'une capacité totale d'environ 1 500 lits,

soit 3 500 lits d'accueils touristiques.

Pour 2008, la population **maximale** serait alors d'environ **5 000 personnes** : 1 565 pendant 11 mois et 5 000 pendant 1 mois (14 juillet – 15 août).

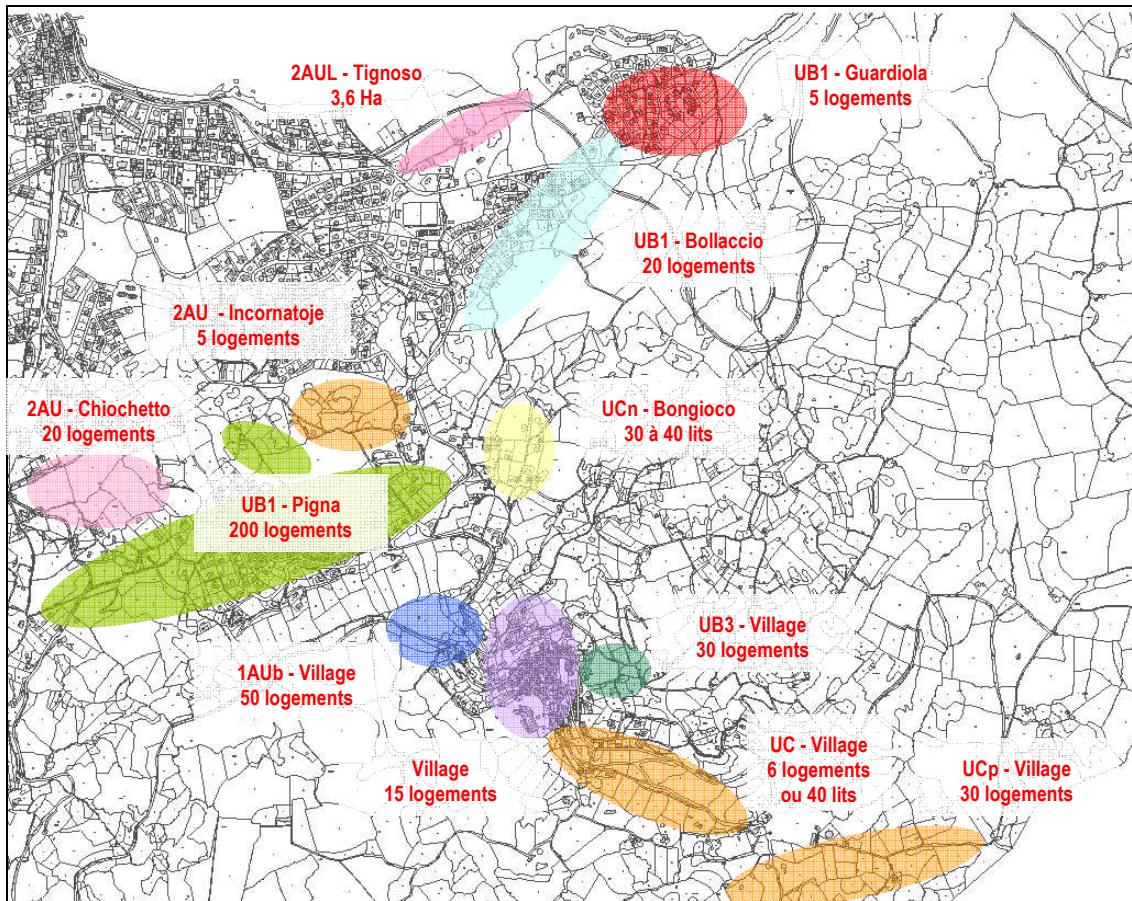
I.3.3. Perspectives démographiques

I.3.3.1. Analyse du document d'urbanisme

La commune de Monticello dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. Les projets en cours ou en réflexion correspondent plus particulièrement à de l'habitat dense.

	Nombre de logements potentiels	Population potentielle	Echéance
Guardiola - UB1	5	15	court terme
Tignaso - 2AUL	centre de thalassothérapie	Non déterminé	long terme
Bollaccio - UB1	20	70	court terme
Pigna - UB1	200 à 220	700 à 750	court et moyen terme
Incornatoje - 2AU	5	15	moyen terme
Chiochetto - 2AU	20	70	moyen terme
Bongioco - UCn	hôtel + résidences secondaires	30 à 40 lits	moyen terme
Village	1AUb	50	moyen terme
	Centre	15	court et moyen terme
	UB3	30	court terme
	UC	hôtels et résidences	40 lits
	UCp	30	court terme
TOTAL	345	1 350 à 1 400	

Analyse des projets d'urbanisme de Monticello et estimation de population



Présentation des projets d'urbanisation de Monticello

I.3.3.2. Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006

En appliquant une croissance annuelle d'environ 2,5% (contre 3,2% lors de 3 derniers recensements), la population à moyen et long terme serait :

- en 2020 : 2 200 permanents ;
- en 2030 : 2 800 permanents.

I.3.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2020 - 2030

La population supplémentaire en période de pointe à l'horizon 2020 - 2025 peut être estimée à 1 400 personnes, soit 6 400 personnes au total, dont 2 200 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 4 200 estivants.

En conservant cette évolution, on peut estimer la population à l'horizon 2030 à 2 800 permanents (taux de croissance annuel de 2,5%) et 4 500 estivants.

I.4. COMMUNE DE PIGNA

I.4.1. Evolution démographique

Les données INSEE extraites des recensements sont regroupées dans la fiche en Annexes.

En 2006 (population légale), la commune comptait **97 habitants permanents** et 78 logements répartis comme suit :

- 45 résidences principales (soit une densité de 2,2 habitants par résidence),
- 31 résidences secondaires,
- 2 logements vacants.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 3 logements/an.

Le taux de croissance annuel observé depuis 1968 est variable. Après une diminution de la population entre 1982 et 1990, le taux de croissance annuel depuis 1990 est de l'ordre de 0,3%.

I.4.2. Capacité d'accueil théorique

La commune de Pigna dispose d'une capacité d'accueil touristique théorique **limitée**.

Les structures d'accueil recensées sur la commune sont :

- résidences secondaires d'environ 31 logements soit potentiellement 90 à 100 personnes supplémentaires,
 - 2 gîtes et un hôtel d'une capacité totale d'environ 40 à 50 lits
- soit 150 lits d'accueils touristiques.**

Pour 2008, la population **maximale** serait alors d'environ **250 personnes** : 100 pendant 11 mois et 250 pendant 1 mois (14 juillet – 15 août).

I.4.3. Perspectives démographiques

La capacité d'extension de l'habitat est étudiée sur la commune à partir de la carte communale en comparaison avec la croissance communale et/ou départementale.

Le nombre d'habitants des futurs logements est calculé à partir d'un taux d'occupation généralement observé pour les nouvelles habitations de l'ordre de 3 habitants par logement.

Le développement communal est principalement lié à la population estivale.

I.4.3.1. Analyse du document d'urbanisme

L'urbanisation est localisée sur deux secteurs : le village et la Plaine.

La population estimée pour 2020 – 2025 est celle correspondant à la densification du document d'urbanisme. Selon la commune, l'évolution par secteur sera le suivant :

	nombre de logements actuels	Nombre de logements 2020	Nombre de logements 2030
Plaine	10	30	50
Village	35	40	45
TOTAL	45	70	95

La population de pointe serait alors (3 à 4 personnes par nouveau logement) :

	Population actuelle en pointe	Population de pointe 2020	Population de pointe 2030
Plaine	50	50 + 60 : 110	110 + 60 : 170
Village	200	220	240
TOTAL	250	330	410

I.4.3.2. Prise en compte de la tendance observée entre 1990 et 2006

En appliquant une croissance annuelle d'environ 0,5%, la population à moyen et long terme serait :

- en 2020 : 105 permanents et 200 à 250 estivants ;
- en 2030 : 110 permanents et 250 à 300 estivants.

I.4.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2020 et 2030

La population de pointe à l'horizon 2030 est estimée à :

- Plaine : environ 170 personnes ;
- Village : environ 240 personnes.

I.5. COMMUNE DE SANTA REPARATA

I.5.1. Evolution démographique

Les données INSEE extraites des recensements sont regroupées dans la fiche en Annexes. En 2006 (population légale), la commune comptait **936 habitants permanents** et 633 logements répartis comme suit :

- 387 résidences principales (soit une densité de 2,4 habitants par résidence),
- 235 résidences secondaires,
- 11 logements vacants.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 17 logements/an. La population permanente a connu une augmentation constante depuis 1968 avec un taux de croissance de 1,8% entre 1968 et 2006.

I.5.2. Capacité d'accueil théorique

La commune de Santa Reparata dispose d'une capacité d'accueil touristique théorique **importante**.

Les structures d'accueil recensées sur la commune sont :

- résidences secondaires d'environ 235 logements soit environ 800 personnes supplémentaires,
- gîte, hôtel, camping et chambres d'hôtes, d'une capacité totale d'environ 1 200 lits,

soit 2 000 lits d'accueils touristiques.

Pour 2008, la population **maximale** serait alors d'environ **3 000 personnes** : 936 pendant 11 mois et 3 000 pendant 1 mois (14 juillet – 15 août).

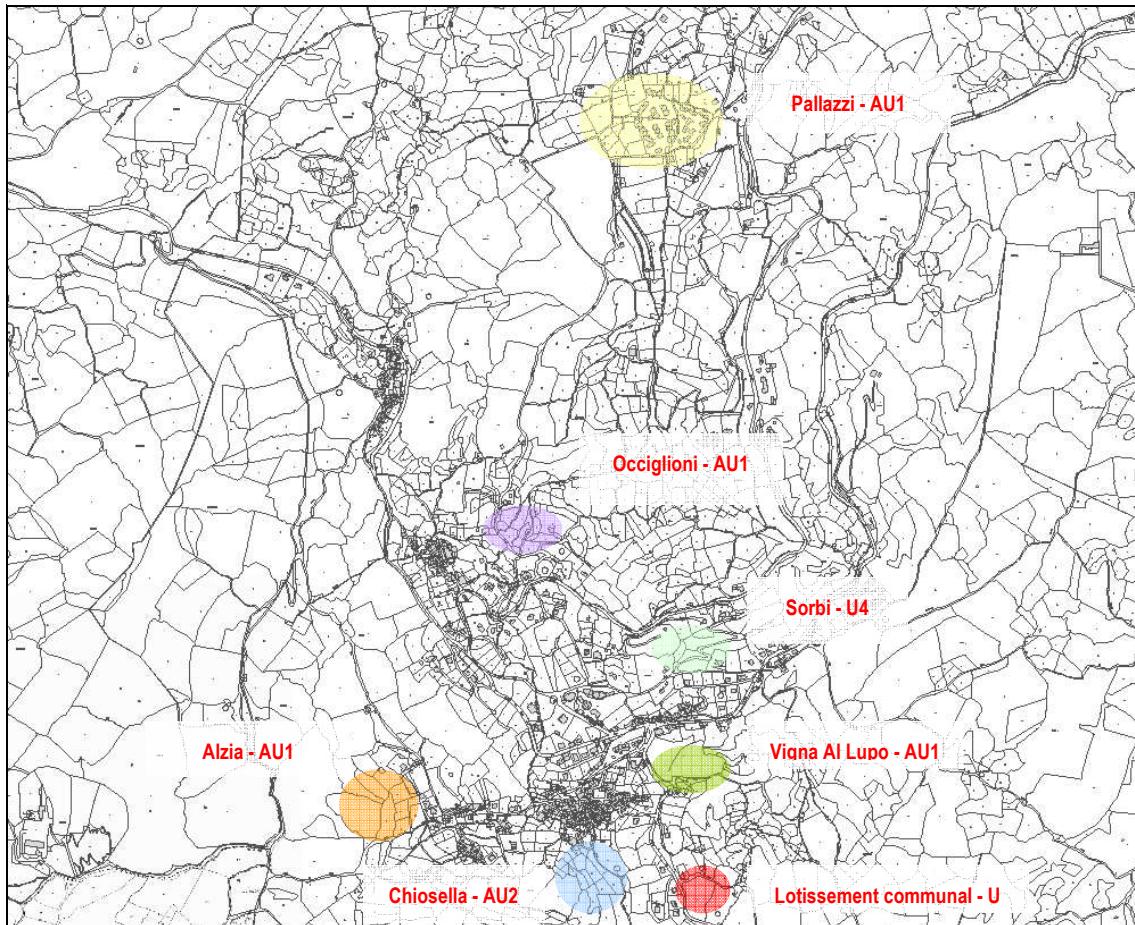
I.5.3. Perspectives démographiques

Le nombre d'habitants des futurs logements est calculé à partir d'un taux d'occupation généralement observé pour les nouvelles habitations de l'ordre de 3,5 habitants par logement.

I.5.3.1. Analyse du document d'urbanisme

La commune de Monticello dispose d'un Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Les données ne sont pour l'instant pas disponibles (en date du 1^{er} août 2010). Toutefois, les axes du développement communal sont précisés dans la figure ci-après.



Présentation des projets d'urbanisation de Santa Reparata

I.5.3.2. Analyse de la tendance observée entre 1968 et 2006

En appliquant une croissance annuelle d'environ 1,8%, la population à moyen et long terme serait :

- en 2020 : 1 200 permanents ;
- en 2030 : 1 400 permanents.

I.5.3.3. Evaluation de la population à l'horizon 2030

En l'absence de données précises sur le document d'urbanisme, on peut émettre l'hypothèse suivante :

- en 2020 : 1 200 permanents et 2 500 estivants;
- en 2030 : 1 400 permanents et 2 500 estivants.

I.6. SYNTHESE DE L'EVOLUTION INTERCOMMUNALE

I.6.1. Evolution démographique et capacité d'accueil

En 2006 (population légale), la commune comptait **6 244 habitants permanents** et 5 124 logements répartis comme suit :

- 2 731 résidences principales (soit une densité de 2,3 habitants par résidence),
- 2 338 résidences secondaires,
- 55 logements vacants.

De 1999 à 2006, le nombre de logements a augmenté avec une moyenne de 118 logements/an.

La population permanente a connu une augmentation constante depuis 1968 avec un taux de croissance de 1,8% entre 1968 et 2006.

I.6.2. Perspective d'évolution

Les données principales résultant des analyses propres à chaque commune sont :

	Population actuelle	Population 2020	Population 2030
Total en pointe	26 600	31 700	35 000
- dont permanents	6 250	7 700	9 000
- dont estivants	20 350	24 000	26 000
Par commune en pointe			
- Corbara	4 900	6 050	6 600
- Monticello	5 000	6 400	7 300
- Santa Reparata	3 000	3 700	3 900
- Ile Rousse	13 000 à 14 000	15 000 à 16 000	16 000 à 17 000
- Pigna	250	330	410

Perspective d'évolution de la population sur la CCBVIR

II. ACTIVITES NON DOMESTIQUES

II.1. GENERALITES ET RAPPELS

Le cadre législatif applicable en matière d'évacuation des eaux usées est défini par le Code de la Santé Publique (CSP) et plus précisément par ses articles L.1331-1 à L.1331-10.

Ainsi, au titre de l'article L.1331-1 du CSP, le raccordement des eaux usées domestiques des immeubles ayant accès au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout.

Pour les eaux usées autres que domestiques, le raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une **autorisation préalable** (cf. arrêté du 22 juin 2007), conformément à l'article L.1331-10 du CSP qui mentionne que :

« Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel.

L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues.

Cette autorisation peut être subordonnée à la participation de l'auteur du déversement aux dépenses d'entretien et d'exploitation entraînées par la réception de ces eaux. »

Cette autorisation, délivrée sous la forme d'un **arrêté d'autorisation de déversement, peut s'accompagner de la passation d'une convention d'autorisation de déversement** entre l'établissement concerné, la collectivité et l'exploitant du service d'assainissement.

Il appartient donc à chaque collectivité de décider en concertation avec les établissements rejetant des eaux usées, autres que domestiques, ceux pour lesquels une telle convention est nécessaire.

L'arrêté d'autorisation de déversement est obligatoire. Il est préparé par la collectivité et imposé à l'entreprise. Il définit notamment les prescriptions techniques particulières que l'établissement doit mettre en œuvre pour prétraiter ses eaux usées avant d'obtenir l'autorisation de les rejeter dans le réseau d'assainissement de la collectivité.

Pour ces prescriptions techniques, il existe deux cas différents :

- Une obligation de résultats qui définit des débits maxima, et des concentrations et flux maxima autorisés pour différents paramètres réglementaires en fonction de l'activité considérée.
- Une obligation de moyens qui définit des installations de prétraitement – récupération et la fréquence de leur entretien.

La collectivité, dans le cadre de l'arrêté d'autorisation de déversement, peut choisir d'imposer à l'entreprise soit l'obligation de résultats, soit l'obligation de moyens, ou les deux.

II.2. ACTIVITES NON DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBVIR

Parmi les établissements « industriels ou assimilés » présents sur le territoire intercommunal, certaines sont susceptibles de générer une pollution non domestique importante. La liste des entreprises potentiellement polluantes, fournie par la CCBIR, devant faire l'objet d'une enquête approfondie est la suivante :

Coopérative oléicole de la Balagne	Zone Artisanale de Corbara Tel : 04 95 60 30 60
Restaurant l'Escale	Rue Notre Dame 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 10 53
Restaurant La Siesta	« La Marinella » Plage de l'Ile-Rousse 20220 L'Ile-rousse Tel : 04 95 60 28 74
Impérial Pressing	Rue Blasini 20220 Ile-Rousse Tel : 04 95 60 08 71
Restaurant l'île d'Or	Place Paoli 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 12 05
Supermarché Leclerc	Col de Fogata 20256 Corbara Tel : 04 95 63 03 33
Supermarché Casino	Allée Charles de Gaulle 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 24 23
Collège Pascal Paoli	Route de Calvi 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 63 04 44
Station Total Graziani	36, avenue Paul Doumer 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 00 20
Station BP Capinielli Produits pétroliers	29, avenue Paul Doumer 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 08 15

Actuellement, la CCBVIR ne possède aucune convention de rejet au réseau d'assainissement.

Il est rappelé que pour les activités de restauration, la mise en place d'un bac à graisses est obligatoire avant le raccordement au réseau d'assainissement public. Cette obligation peut être mentionnée dans le règlement d'assainissement des collectivités ou lors de la délivrance des autorisations de déversements.

- C -

RAPPEL DU CONTEXTE
REGLEMENTAIRE

I. LES TEXTES DE REFERENCE

Les prestations d'étude de diagnostic d'assainissement des eaux usées prennent en compte les textes et documents réglementaires suivants :

- **La Directive 91-271 de la Communauté Européenne adoptée le 27/05/1991, dite directive « Eaux résiduaires urbaines » (ERU)**, relative aux délais de réalisation des systèmes de collecte et de traitement, aux conditions particulières des zones sensibles et côtières, aux conditions de rejets industriels, à l'évacuation des boues, à la surveillance des rejets et au niveau de rejet à respecter.
- **La Directive 2000/60 de la Communauté Européenne adoptée le 23 octobre 2000 et publiée le 22 décembre 2000, dite directive cadre sur l'eau (DCE)**. Texte majeur qui structure la politique de l'eau dans chaque Etat membre, la directive cadre sur l'eau engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Son ambition : les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et intermédiaires) doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne peut être atteint.

Pour mener à bien ce travail, la directive préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques appelés "districts hydrographiques", en l'occurrence le district Rhône et côtiers méditerranéens pour ce qui concerne notre bassin.

Elle fixe comme principales échéances, dans chacun de ces districts hydrographiques, l'élaboration :

- d'un état des lieux d'ici fin 2004, pour lequel des travaux sont d'ores et déjà engagés dans notre bassin,
- d'un plan de gestion d'ici 2009, qui fixera notamment les objectifs à atteindre pour 2015. En France, le plan de gestion consistera en une modification du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),
- d'un programme de mesures à définir d'ici 2009 également.

Pour notre bassin, un des enjeux majeurs de la réalisation des travaux réside dans la participation active des acteurs locaux et l'adoption d'une démarche de transparence vis-à-vis du public.

– **La loi n°2004-338 du 21 avril 2004, portant sur la transposition de la directive cadre en droit français et ses décrets d'application.** La loi a, dans son article 7, renforcé la cohérence entre les politiques d'urbanisme et la politique de l'eau.

Elle stipule en effet que les travaux et projets d'aménagement qui sont entrepris par une collectivité publique ou qui nécessitent une autorisation ou une décision d'approbation, ainsi que les documents d'urbanisme, doivent respecter les préoccupations d'environnement.

Ils doivent également être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code.

Cette loi vient ainsi renforcer les dispositions de la loi risque du 30 juillet 2003 en insistant sur la nécessité de concilier l'aménagement du territoire et la fonctionnalité des milieux aquatiques et en particulier les débordements des rivières.

De nombreuses jurisprudences témoignent de la forte portée juridique de ces documents de planification et de la nécessité de les prendre en compte y compris dans les procédures ICPE.

– **La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application.**

Créé par le décret d'application du 25 mars 2007, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) est un établissement public national relevant du service public de l'environnement. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. Il vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Il s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique, fixés par la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et le Grenelle Environnement. L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

L'établissement fournit et organise une expertise de haut niveau, fondée sur les connaissances scientifiques, en appui à la conception, à la négociation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau. Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques, ainsi qu'au contrôle de leurs usages, et participe à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité.

Il anime et participe à l'acquisition des informations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux activités et services associés, ainsi qu'à la mise à disposition de ces informations auprès du public et des autorités tant nationales et européennes que territoriales et de bassin. Il apporte aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin, son appui technique et sa connaissance de terrain du fonctionnement des milieux aquatiques. Il participe à l'élaboration et à la diffusion des savoirs, à la formation des personnels chargés de la gestion de l'eau, ainsi qu'à la sensibilisation du public au bon état de l'eau et des milieux aquatiques.

- L'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Il établit pour les équipements d'assainissement, les prescriptions techniques minimales qui permettent de garantir l'efficacité de l'épuration des eaux usées, en ce qui concerne notamment la "demande biochimique en oxygène" (DBO), la "demande chimique en oxygène" (DCO), les matières en suspension (MES), le phosphore et l'azote.

Ses articles 2, et 9 à 16 sont applicables aux installations d'assainissement non collectif. Les principales prescriptions techniques correspondantes sont les suivantes :

- La conception et le dimensionnement des ouvrages tiennent compte tant des caractéristiques des eaux collectées, que du milieu récepteur et de ses usages, de manière à en éviter la contamination, et à permettre d'éviter les nuisances (bruits, émission d'odeurs...) ;
- L'implantation des installations de traitement est interdite en zone inondable, sauf en cas d'impossibilité technique justifiée par la commune.
- Les équipements doivent être réalisés, entretenus et réhabilités selon les règles de l'art, de façon à traiter le débit de référence et en tenant compte des perspectives de développement ;
- Les installations doivent être délimitées par une clôture ;
- La totalité des eaux usées produites doivent être traitées ; les rejets directs par temps sec d'effluents non traités sont interdits, ainsi que l'intrusion d'eaux pluviales ;
- Les valeurs limites de rejet doivent permettre de satisfaire aux objectifs de qualité des eaux réceptrices ;
- Les rejets en rivière doivent être effectués dans le lit mineur du cours d'eau et respecter les performances épuratoires visées aux annexes I et II de l'arrêté ;

- En cas de rejet par infiltration après traitement, une étude établit l'aptitude du sol à l'infiltration et, si l'installation est soumise à déclaration (capacité supérieure à 12 kg/j de DBO5), cette étude est soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé.
- La réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts ou l'irrigation des cultures, est autorisée si l'exploitant établit que cette pratique n'engendre pas de risque sanitaire ou environnemental. Un arrêté interministériel fixant les prescriptions relatives à cet usage sera publié prochainement.

Les équipements d'une capacité supérieure à 12 kg/j de DBO5, qui figurent dans la liste annexée à l'article R.214- 1 du code de l'environnement, des ouvrages soumis à déclaration, sont également assujettis à l'obligation d'autosurveillance, rappelée à l'article R.214-32 de ce code, le maître d'ouvrage devant préciser dans son « document d'incidence » les modalités qu'il prévoit pour réaliser cette surveillance.

Des moyens de mesure des débits et de prélèvements d'échantillon représentatifs doivent être installés selon des modalités spécifiques à la capacité de l'installation.

En application de cet arrêté, il est nécessaire de mettre en place des équipements d'autosurveillance des systèmes de collecte d'eaux usées : au niveau des points de rejet direct d'eaux brutes au milieu naturel et au niveau des points caractéristiques du réseau.

Suivi des surverses

La surveillance des systèmes de collecte des agglomérations de plus de 2 000 EH (120 kg/j de DBO5) est encadrée par l'article n°18 de l'arrêté qui entérine les dispositions réglementaires des textes antérieurs (1994).

L'article 18 définit la surveillance en ces termes :

- « Les déversoirs d'orage et dérivation éventuelles situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure à 120 kg/j de DBO5 et inférieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 font l'objet d'une surveillance permettant d'**estimer les périodes de déversement et les débits rejetés**.
- Les déversoirs d'orage et dérivation éventuelles situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure à 600 kg/j de DBO5 font l'objet d'une surveillance, permettant de **mesurer en continu le débit et d'estimer la charge polluante (MES, DCO) déversée par temps de pluie ou par temps sec.** »

Le tableau ci-après reprend les prescriptions de l'autosurveillance.

Charge brute de pollution organique par temps sec en kg DBO ₅ par jour	Dispositions de l'autosurveillance
Charge brute du tronçon > 600 kg/j	Mesure en continu du débit Estimation de la charge polluante (MES, DCO) déversée par temps sec ou temps de pluie
120 kg/j < charge < 600 kg/j	Estimation des périodes de déversement Estimation des débits rejetés

L'arrêté du 22 juin 2007 ne donne pas de délai pour la réalisation de ces prescriptions.

Néanmoins, la mise en place de l'autosurveillance des surverses était à l'origine codifiée par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées. Celui-ci précisait, pour les systèmes d'assainissement recevant un flux journalier supérieur à 120 kg/j de DBO₅ (2000 EH), les délais de mise en œuvre du programme d'autosurveillance pour les installations existantes :

- 2 ans pour les systèmes d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 6000 kg/jour de DBO₅ soit le 10 février 1997
- 4 ans pour les systèmes d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique comprise entre 601 et 6 000 kg/jour de DBO₅, soit le 10 février 1999,
- 5 ans pour les systèmes d'assainissement recevant une charge brute de pollution organique comprise entre 120 et 600 kg/jour de DBO₅, soit le 10 février 2000.

Ces délais sont aujourd'hui dépassés.

Suivi des points caractéristiques du réseau

L'article 8 de l'arrêté du 22 juin 2007 indique que :

- « Le système de collecte des agglomérations produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 600kg/j de DBO₅ doit être conçu ou adapté pour permettre, au plus tard le 1er janvier 2010, la réalisation dans des conditions représentatives, de mesures de débit aux emplacements caractéristiques du réseau y compris la mesure du débit déversé par le déversoir d'orage situé en tête de station d'épuration.

- Le système de collecte des agglomérations produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 6000kg/j de DBO5 doit être muni de dispositifs de mesure de débit aux emplacements caractéristiques du réseau y compris sur le déversoir d'orage en tête de station. ».

L'arrêté du 22 juin 2007 précise, pour les agglomérations produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 600kg/j de DBO5 (10 000EH), les délais de mise en œuvre du programme de diagnostic permanent :

- Le 1er janvier 2010 pour les agglomérations produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 600kg/j de DBO5,
- Sans délai pour les agglomérations produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 6 000kg/j de DBO5.

II. LE SDAGE DU BASSIN CORSE

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin, le SDAGE de Corse 2010-2015 est entré en vigueur le 21 décembre 2009. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un **bon état des eaux d'ici 2015**.

II.1. LE SDAGE 2010-2015

Le SDAGE 2010-2015 fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin, et les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

Quatre orientations fondamentales

- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement ;
- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets ;
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ;
- Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.

Des objectifs environnementaux (Objectif global en 2015) :

- **Cours d'eau : 90 % en bon état écologique**
- **Eaux côtières : 97 % en bon état écologique**
- **Eaux souterraines : 100 % en bon état écologique**

Le bon état doit être atteint en 2015. Dans certains cas, l'objectif de bon état ne peut être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques ; le délai est alors reporté à 2021 ou au plus tard à 2027.

II.2. LE PROGRAMME DE MESURES

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts.

II.3. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE

En cohérence avec la directive cadre sur l'eau, le suivi de l'état des milieux a été renforcé à travers le programme de surveillance. Il permet d'une part d'évaluer l'état actuel des masses d'eau et de constituer un état des lieux de référence pour le SDAGE et son programme de mesures ; d'autre part, il permet de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du programme de mesures.

II.4. CARACTERISTIQUES DU BASSIN DE CORSE

- **1 région, 2 départements** : Haute-Corse, Corse-du-Sud.
- **282 000 habitants** : Avec une moyenne de 32 habitants/km², la Corse affiche la plus faible densité de population des régions de France métropolitaine. Elle accueille 2,5 millions de touristes chaque année.
- **8 700 km²**
- **Près de 1 000 km de côtes**

➤ **Des particularités liées à l'insularité :**

- Un relief montagneux
- De fortes précipitations 900 mm en moyenne annuelle (< 700 mm sur le littoral, > 1000 mm dans la montagne), soit 8 milliards de m³ d'eau.
- Un réseau hydrographique dense, composé de 3 000 km de cours d'eau de faible longueur (80 km maximum)
- De très fortes variations de débits, entre les pluies automnales et les périodes estivales
- 22 000 ha de zones humides (moins de 1% du territoire)

II.5. LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU DU BASSIN DE CORSE

➤ **La gestion de la ressource en eau**

La Corse bénéficie d'une ressource abondante mais inégalement répartie. Certaines régions comme le Cap corse, la Balagne, le Sud Est, et les communes rurales de l'intérieur connaissent encore des difficultés d'approvisionnement.

Les prélèvements en eau sont destinés à deux usages : l'irrigation agricole (53%) et l'eau potable (47%). Ils sont satisfaits à 80% par les eaux de surface et à 20% par les eaux souterraines. Bien qu'ils répondent à des usages vitaux pour l'homme, ces prélèvements ont des impacts conséquents sur les milieux aquatiques.

Pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'île, sans altérer la qualité de l'eau, il est important de mieux connaître l'état des ressources en eau, d'assurer un équilibre quantitatif en anticipant les besoins, et de sensibiliser tous les utilisateurs à une gestion plus rationnelle.

➤ **La pollution**

De manière générale, la pollution des milieux aquatiques reste limitée en Corse. Mais l'enjeu n'en est que plus fort du fait de leur qualité exceptionnelle et du rôle qu'ils jouent dans le développement économique de l'île.

Ainsi, il est important de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement, réduire les pollutions, qu'elles soient d'origine agricole, liées à un problème de déchets ou de substances dangereuses.

VOLET II :

PRE-DIAGNOSTIC DE

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- A -

***REPERAGE DES DISPOSITIFS
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
EXISTANTS***

I. COMMUNE DE CORBARA

I.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

Un plan des réseaux sur fond cadastral numérisé a été élaboré (cf. planche cartographique ci-après).

I.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de type **séparatif (ou pseudo-séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées strictes sur le territoire communal de CORBARA est d'environ **37 kms, dont 8.6 kms de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en PVC (82%), fonte (10%) et fibrociment (7%)**. Les diamètres varient entre 50 et 400 mm.

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

I.1.2. Ouvrages particuliers

I.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie (notamment sur sa frange littorale), la commune de CORBARA dispose, sur son réseau de collecte, de **10 postes de relèvement (PR)**.

Ainsi, du Sud au Nord et d'Ouest en Est, on retrouve :

- PR Couvent (au Sud Est du village) : refoulement vers le village,
- PR1 Village (sous le village) : refoulement vers le réseau de transfert,
- PRP1 Acqua Bianda (en limite Ouest de la commune) : refoulement sur la Marine de Davia,
- PR2 Acqua Salge (au sein du quartier de la Davia),
- PRP2 Central Davia (au sein du quartier de la Davia),
- PR3 Vallitone (au sein du quartier de la Davia),
- PR4 Rusciarata (au sein du quartier de la Davia),
- PR5 Vignola (au sein du quartier de la Davia),
- PRP3 Parata (au sein du quartier de la Davia),
- PRG4 Bodri (au Nord Est de la commune) : reçoit la quasi-totalité des effluents de la commune, refoulement vers le réseau de l'Île Rousse.

INSERER PLANCHE 3a

INSERER PLANCHE 3b

 Diagnostic du réseau d'assainissement C.C.B.V.I.R. Analyse statistique - réseau d'eaux usées de CORBARA	
---	---

Typologie du réseau d'eaux usées

	Gravitaire	Refoulement	Total
Réseau EU (ml)	28571,4	76,9%	37167,6
			100%
Nature	Diamètre	Linéaire (ml)	Pourcentage
Fibro ciment	100	43,93	2%
	120	103,54	4%
	150	1068,66	42%
	200	884,33	35%
	250	288,5	11%
	300	133,04	5%
PVC	100	20,57	0%
	120	197,94	1%
	125	99,12	0%
	150	626,51	3%
	160	3424,18	14%
	200	17884,01	73%
	250	2121,91	9%
	300	116,23	0%
PVC Pression	50	264,16	4%
	63	2101,26	36%
	200	3524,81	60%
Béton	300	195,98	76%
	400	61,07	24%
Grès	200	11,16	100%
Fonte	140	1445,25	39%
	160	981,14	26%
	250	1290,71	35%
Acier	60	279,57	100%
		279,57	1%

Typologie des ouvrages ponctuels

Type de relevés	Unités	%	Autres ouvrages	Unités
Regards existants	888	100%	Ouvrage de délestage	0
Regards visités (fiches)	262	30%	Poste de Refoulement	10
Ouvrages supposés	8	1%	Dégrilleur	1
Ouvrages sous enrobé	2	0%	Rejet direct au milieu naturel	1
Ouvrages bloqués / inaccessibles	7	1%		

Type d'ouvrages	Unités	%
Regard de visite simple	882	99,3%
Chasse d'égout	4	0,5%
Grille-avaloir	2	0,2%

Remarques

- Le rejet direct est dû au fait que le PR proche de l'ancienne station d'épuration n'est pas encore en service et que le dégrilleur en amont de la station est bouché. Les effluents partent en trop-plein du dégrilleur.
- Les 2 grilles-avaloir sont raccordées sur le réseau d'eaux usées.

Toutes ces stations de relèvement sont équipées de système de télégestion, qui permet de connaître à chaque instant, tous les paramètres de fonctionnement des stations.

La liste des postes de refoulement recensés, leurs principales caractéristiques, les débits théoriques ($Q_{\text{théo}}$) et calculés (Q_{calc}) en m^3/h pour chacune des pompes sont donnés dans le tableau suivant (source : Kyrnolia) :

POSTE DE REFOULEMENT	Surverse existante	Bâche de pompage		Pompes			
		Caractéristiques géométriques	Marnage	Nombre de Pompes	Marque, type	$Q_{\text{Théo}}$ (m^3/h)	Q_{Calc} (m^3/h)
PR Couvent	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,00 \text{ m}$	1.00 m	2	FLYGT 3085-172	-	8.5
PR1 Village	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,00 \text{ m}$	1.00 m	2	FLYGT MP3127 HT252, 7.4 kW	19.5	-
PRP1 Acqua Bianda	Non	$\Ø = 2,00 \text{ m}$ $H = 4,00 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT DP3152 HT281, 15 kW	-	20.0
PR2 Acqua Salge	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 3,25 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT DP3068 HT220, 2.4 kW	-	21.0
PRP2 Central Davia	Non	$\Ø = 2,00 \text{ m}$ $H = 5,00 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT NP3153 SH273, 15 kW	-	15.0
PR3 Vallitone	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT DP3068 HT220, 2.4kW	8.0	6.0
PR4 Rusciarata	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT MP3085 HT253, 2.4kW	-	7.6

PR5 Vignola	Non	$\varnothing = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT NP3085 HT259, 2.4 kW	-	7.5
PRP3 Parata	Non	$\varnothing = 1,40 \text{ m}$ $H = 5,75 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT NP3127 MT437, 5.9 kW	-	14
PRG4 Bodri	Non	$\varnothing = 1,40 \text{ m}$ $H = 5,75 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT NP3154 HT450, 13.5 kW	-	52

I.1.2.2.

Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **aucun déversoir d'orages, trop-plein ou sureverse** n'a été recensé sur le réseau d'assainissement de la commune de CORBARA.

Les 10 postes de relèvement ne sont pas non plus équipés de trop-plein.

I.1.2.3.

Chasses d'égout

4 chasses d'égout ont été recensées lors du repérage du réseau. Ces chasses ne sont plus fonctionnelles.

I.2. POINTS NOIRS OBSERVES

Le repérage du réseau d'assainissement de CORBARA, a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards (cf. Rapports « Fiches Regards »).

Sur 888 regards recensés, 262 ont fait l'objet d'une fiche, soit la quasi totalité des regards au niveau du village et les nœuds principaux sur le reste du territoire communal.

17 regards sont classés comme « supposé, sous enrobé ou bloqué/inaccessible » parce qu'ils ne sont pas visibles sur le terrain.

Les résultats sont présentés en Annexes et synthétisés ci-après.

I.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement

153 (soit 58%) des 262 regards visités présentaient au moins une anomalie telle que :

- **regard en charge**

2 regards (n°777 et 796) étaient en charge lors de notre repérage. Ces mises en charge sont synonymes de problèmes d'écoulement à l'aval.

- **traces de mise en charge**

3 regards (n°226, 291 et 791) présentent des traces de mise en charge générées par des problèmes d'écoulement. Ces traces sont synonymes soit d'intrusions d'eaux claires pluviales, soit de problèmes de pente (ou contrepente) ou les deux.

- **virole décalée**

2 regards (n°151 et 153) ont leur virole décalée pouvant engendrer des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et pluviales.

- **abrasion ou corrosion**

Des traces de corrosions sont visibles sur 41 regards (soit 15%). Cette anomalie est caractéristique des réseaux présentant une faible pente ou dépourvus de cunette, phénomènes provoquant la formation d'H₂S très corrosif.

- **absence de cunette**

153 regards (soit 58%) ne disposent pas de cunette, pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et d'éventuelles stagnations d'eaux usées néfastes pour les réseaux (formation d'H₂S).

- **cassure**

1 regard (n°82) présente une cassure pouvant engendrer des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et pluviales.

- **flashes et contrepente**

1 regard (n°154) présente une contre pente localisée pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et de stagnation d'eaux usées. La fréquence de curage devra être augmentée sur ce secteur afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **infiltration**

3 regards (n°228, 271 et 779) sont sujets à infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et/ou pluviales.

- **dépôts ou obstacles**

126 regards (soit 48%) présentent des dépôts gênant l'écoulement. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **pénétration de racines**

35 regards (soit plus de 13%) présentent des pénétrations de racines qui peuvent être responsables d'entrées d'eaux claires parasites permanentes et pluviales. Ces racines peuvent également gêner l'écoulement des eaux usées.

- **raccordement défectueux**

1 regard (n°494) présente un raccordement défectueux. Il s'agit en réalité d'une grille pluviale réaccordée sur le réseau d'eaux usées. C'est également le cas de la grille située 100 m plus bas.

I.2.2. Faits remarquables

Outre les anomalies énumérées précédemment, nous avons pu également constater, lors de notre visite de terrain, que :

- ✓ les regards n°59, 223, 228, 271 et 779 collectent des Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) ;
- ✓ les regards n°82, 83, 133 et 224 peuvent collecter des eaux de ruissellement ;
- ✓ le réseau situé sur le chemin qui descend de l'Eglise (entre les regards n° 173 et 494) est équipé de deux grilles pluviales et peuvent donc collecter des eaux de ruissellement en grande quantité ;
- ✓ le PR (et le dégrilleur amont) situé sous le village (en direction de l'ancienne station d'épuration) était hors service lors de notre repérage. La totalité des effluents collectés du village est rejeté directement dans le milieu naturel par trop plein ;
- ✓ une bonne partie des réseaux situés au sein de la Marine de Davia étaient secs lors de notre repérage. S'agissant de réseaux relativement récents, soit très peu de raccordement sont effectifs, soit très peu de personnes étaient présentes lors de notre visite, soit les deux ;
- ✓ Quartier Davia : le réseau de collecte des eaux usées des habitations depuis le regard n°291 jusqu'au regard n°287 rejoint un poste de relèvement hors service entraînant des débordements au milieu naturel. La connexion de ce réseau au collecteur situé juste dessous semble ne pas exister ;
- ✓ l'injection de réactif se fait dans la chambre des vannes du PRP2 (Davia) et non dans la bâche de pompage.

II. COMMUNE DE L'ILE ROUSSE

II.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

Un plan des réseaux sur fond cadastral numérisé a été élaboré (cf. planche cartographique ci-après).

II.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de type **séparatif (ou pseudo-séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées strictes sur le territoire communal de l'ÎLE ROUSSE est d'environ **21 kms, dont 1.2 kms de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en PVC (57%) et fibrociment (21%)**. Les diamètres varient entre 50 et 500 mm.

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

II.1.2. Ouvrages particuliers

II.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie (notamment sur sa frange littorale), la commune de l'ÎLE ROUSSE dispose, sur son réseau de collecte, de **3 postes de relèvement (PR)**.

Ainsi, on retrouve :

- PRL Port de Plaisance (situé sur la presqu'île) : refoulement dans le réseau aval, vers le PR6,
- PR6 Port de commerce (situé sur la presqu'île) : refoulement vers le réseau principal en bord de mer,
- PRG5 Sottu Mare (situé en bord de mer) : reçoit la majeure partie des effluents de l'Île Rousse et la totalité des effluents de Monticello, refoulement sur la station intercommunale de l'Île Rousse.

INSERER PLANCHE 3c

	Diagnostic du réseau d'assainissement - C.C.B.V.I.R. Analyse statistique - réseau d'eaux usées de L'ILE ROUSSE	
---	---	---

Typologie du réseau d'eaux usées

	Gravitaire	Refoulement	Total			
Réseau EU (ml)	19494,0	94,1%	1225,2	5,9%	20719,2	100%
Nature	Diamètre	Linéaire (ml)	Pourcentage	Total		
Fibro ciment	120	10,4	0%	4338,9	21%	
	150	369,7	9%			
	200	2394,0	55%			
	250	1047,3	24%			
	300	54,8	1%			
	350	84,8	2%			
	400	377,8	9%			
PVC	110	40,3	0%	11159,9	54%	
	120	73,5	1%			
	125	60,6	1%			
	150	1050,6	9%			
	160	840,4	8%			
	200	5156,3	46%			
	250	788,9	7%			
	300	2738,5	25%			
	400	410,9	4%			
PVC pression	75	661,4	100%	661,4	3%	
Grès	200	13,9	1%	2478,7	12%	
	300	528,5	21%			
	400	1464,6	59%			
	450	29,5	1%			
	500	442,1	18%			
Fonte	200	3,5	0%	2080,3	10%	
	250	3,8	0%			
	300	563,8	27%			
	350	1509,3	73%			

Typologie des ouvrages ponctuels

Type de relevés	Unités	%	Autres ouvrages	Unités
Regards existants	439	100%	Ouvrage de délestage	3
Regards visités (fiches)	77	18%	Poste de Refoulement	3
Ouvrages supposés	28	6%	Dégrilleur	0
Ouvrages sous enrobé	19	4%	Rejet direct au milieu naturel	0
Ouvrages bloqués / inaccessibles	18	4%		

Type d'ouvrages	Unités	%
Regard de visite simple	438	99,8%
Chasse d'égoût	1	0,2%
Grille-avaloir	0	0%

Remarques

- Le réseau situé à l'Est de la place Paoli (avenue Joseph Calizi) est unitaire, il collecte les avaloirs de la rue. On note d'ailleurs une forte odeur d'hydrocarbures sur ce secteur.
- Le réseau autour du PR Mare Sottu est en charge.

Toutes ces stations de relèvement sont équipées de système de télégestion, qui permet de connaître à chaque instant, tous les paramètres de fonctionnement des stations.

La liste des postes de refoulement recensés, leurs principales caractéristiques, les débits théoriques ($Q_{\text{théo}}$) et calculés (Q_{calc}) en m^3/h pour chacune des pompes sont donnés dans le tableau suivant (source : Kyrnolia) :

POSTE DE REFOULEMENT	Surverse existante	Bâche de pompage		Pompes			
		Caractéristiques géométriques	Marnage	Nombre de Pompes	Marque, type	$Q_{\text{Théo}}$ (m^3/h)	Q_{Calc} (m^3/h)
PRL Port de Plaisance		PR Privé					
PR6 Port de commerce	Non	$\emptyset = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	1.50 m	2	FLYGT DP3068 HT214, 2.4 kW	-	7.5
PRG5 Sottu Mare	Oui	$\emptyset = 2,00 \text{ m}$ $H = 5,75 \text{ m}$	2.00 m	3	FLYGT NP3153 MT433, 9.0 kW	-	200.0

II.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **trois déversoirs d'orages** ont été recensés sur le réseau d'assainissement de l'Île Rousse. Il s'agit des regards n°734 ; 735 et 736 situés en bord de mer en amont du PR Sottu Mare.

Ces trop-pleins rejoignent soit le réseau d'eaux pluviales en parallèle soit la mer. Les réseaux étant en charge dans ce secteur nous n'avons pas faire de vérifications.

De plus, **le poste de relèvement de Sottu Mare est également équipé d'un trop-plein.**

II.1.2.3. Chasses d'égout

1 chasse d'égout a été recensée lors du repérage du réseau. Cette chasse n'est plus fonctionnelle.

II.2. POINTS NOIRS OBSERVES

Le repérage du réseau d'assainissement de l'ÎLE ROUSSE a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards (cf. Rapports « Fiches Regards »).

Sur 439 regards recensés, 77 ont fait l'objet d'une fiche au niveau des nœuds principaux des réseaux situés sur le territoire communal.

65 regards sont classés comme « supposé, sous enrobé ou bloqué/inaccessible » parce qu'ils ne sont pas visibles sur le terrain.

Les résultats sont présentés en Annexes et synthétisés ci-après.

II.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement

26 (soit près de 34%) des 77 regards visités présentaient au moins une anomalie telle que :

- **regard en charge**

3 regards (n°732, 733 et 734) étaient en charge lors de notre repérage. Ces mises en charge sont synonymes de problèmes d'écoulement à l'aval.

- **traces de mise en charge**

6 regards (n°714, 720, 725, 726, 735 et 736) présentent des traces de mise en charge générées par des problèmes d'écoulement. Ces traces sont synonymes soit d'intrusions d'eaux claires pluviales, soit de problèmes de pente (ou contrepente) ou les deux.

- **abrasion ou corrosion**

Des traces de corrosions sont visibles sur 4 regards (n° 711, 730, 735 et 737). Cette anomalie est caractéristique des réseaux présentant une faible pente ou dépourvus de cunette, phénomènes provoquant la formation d'H₂S très corrosif.

- **absence de cunette**

15 regards (soit près de 20%) ne disposent pas de cunette, pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et d'éventuelles stagnations d'eaux usées néfastes pour les réseaux (formation d'H₂S).

- **flashes et contrepente**

2 regards (n°720 et 724) présentent une contre pente localisée pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et de stagnation d'eaux usées. La fréquence de curage devra être augmentée sur ce secteur afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **infiltration**

1 regard (n°754) est sujet à infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et/ou pluviales.

- **dépôts ou obstacles**

26 regards (soit 34%) présentent des dépôts gênant l'écoulement. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **pénétration de racines**

13 regards (soit près de 17%) présentent des pénétrations de racines qui peuvent être responsables d'entrées d'eaux claires parasites permanentes et pluviales. Ces racines peuvent également gêner l'écoulement des eaux usées.

II.2.2. Faits remarquables

Outre les anomalies énumérées précédemment, nous avons pu également constater, lors de notre visite de terrain, que :

- ✓ les réseaux provenant de la commune de Santa Reparata (terrains privés depuis le quartier Giovaggio) situés en amont du regard n°712 ont des regards dont les plaques sont (toujours ?) ouvertes. Ils peuvent donc vraisemblablement collecter des eaux de ruissellement ;
- ✓ Le réseau situé en amont du regard n°730 est un réseau unitaire : il collecte à la fois les eaux usées et les eaux de pluie ;
- ✓ Le regard n°734 collecte des ECPP (possible fuite AEP derrière l'hôtel « L'Escale ») ;
- ✓ L'ensemble des réseaux situés de part et d'autre du PR Sottu Mare sont en charge. Des déversements (au pluvial ou en mer) sont vraisemblables par le biais des DO des regards n°734, 735 et 736 ;
- ✓ le regard n°746 est particulièrement rempli de graisse s.

III. COMMUNE DE MONTICELLO

III.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

Un plan des réseaux sur fond cadastral numérisé a été élaboré (cf. planche cartographique ci-après).

III.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de type **séparatif (ou pseudo-séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées strictes sur le territoire communal de MONTICELLO est d'environ **22 kms, dont 1.4 kms de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en PVC (86%)**. Les diamètres varient entre 32 et 300 mm.

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

III.1.2. Ouvrages particuliers

III.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie (notamment sur sa frange littorale), la commune de MONTICELLO dispose, sur son réseau de collecte, de **4 postes de relèvement (PR)**.

Ainsi, du Sud au Nord et d'Est en Ouest, on retrouve :

- PR Complexe sportif St François (situé quartier San Francesco) : refoulement vers le réseau aval, sous le village,
- PR Club hippique St François (situé quartier San Francesco) : refoulement vers le réseau aval, sous le village,
- PR Guardiola 2 (situé quartier Guardiola) : refoulement vers le réseau aval, vers le PR Guardiola Principal,
- PR Guardiola Principal (situé quartier Guardiola) : refoulement vers le réseau aval en direction de l'Île Rousse.

INSERER PLANCHE 3d

	Diagnostic du réseau d'assainissement - C.C.B.V.I.R. Analyse statistique - réseau d'eaux usées de MONTICELLO	
---	---	---

Typologie du réseau d'eaux usées

	Gravitaire	Refoulement	Total
Réseau EU (ml)	20064,7	93,4%	1413,1
			6,6%
			21477,8
			100%

Nature	Diamètre	Linéaire (ml)	Pourcentage	Total
Fibro ciment	120	97,4	9%	1048,3
	150	438,0	42%	
	200	496,8	47%	
	250	16,1	2%	
PVC	100	17,3	0%	18435,6
	120	188,3	1%	
	150	2370,1	13%	
	160	725,2	4%	
	200	13380,3	73%	
	250	1710,9	9%	
	300	43,6	0%	
Poly-éthylène	32	199,5	36%	555,3
	50	142,7	26%	
	63	213,0	38%	
Béton	150	211,3	36%	580,81
	200	293,9	51%	
	300	75,6	13%	
Fonte	100	857,8	100%	857,78
				4%

Typologie des ouvrages ponctuels

Type de relevés	Unités	%	Autres ouvrages	Unités
Regards existants	516	100%	Ouvrage de délestage	0
Regards visités (fiches)	205	40%	Poste de Refoulement	3
Ouvrages supposés	87	17%	Dégrilleur	0
Ouvrages sous enrobé	35	7%	Rejet direct au milieu naturel	0
Ouvrages bloqués / inaccessibles	20	4%		

Type d'ouvrages	Unités	%
Regard de visite simple	507	98,3%
Chasse d'égoût	9	1,7%
Grille-avaloir	0	0,0%

Remarques

Plusieurs portions de réseau n'ont pu être inspectées du fait de la réfection de routes, les regards étant sous l'enrobé (exemple: lieudit Pigna, Sud-Est du village...).

Toutes ces stations de relèvement sont équipées de système de télégestion, qui permet de connaître à chaque instant, tous les paramètres de fonctionnement des stations.

La liste des postes de refoulement recensés, leurs principales caractéristiques, les débits théoriques ($Q_{\text{théo}}$) et calculés (Q_{calc}) en m^3/h pour chacune des pompes sont donnés dans le tableau suivant (source : Kyrnolia) :

POSTE DE REFOULEMENT	Surverse existante	Bâche de pompage		Pompes			
		Caractéristiques géométriques	Marnage	Nombre de Pompes	Marque, type	$Q_{\text{Théo}}$ (m^3/h)	Q_{Calc} (m^3/h)
PR Complexe sportif St François	Non	$\Ø = 1,00 \text{ m}$ $H = 2,25 \text{ m}$	1.00 m	2	FLYGT MP3068 HT214, 1.7 kW	7.2	6.0
PR Club hippique St François	Oui	$\Ø = 1,14 \text{ m}$ $H = 1,80 \text{ m}$	0.80 m	2	FLYGT DP3045 MT234, 1.2 kW	-	3.0
PR Guardiola 2	Oui	$\Ø = 1,30 \text{ m}$ $H = 2,00 \text{ m}$	0.50 m	2	-	-	9.5
PR Guardiola Principal	Oui	$\Ø = 1,40 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	1.00 m	2	FLYGT CP3152 SH266, 15.0 kW	19.5	21.0

III.1.2.2.

Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **aucun déversoir d'orages, trop-plein ou surverse** n'a été recensé sur le réseau d'assainissement de MONTICELLO.

Cependant, **3 postes de relèvement sont équipés de surverse** (cf. tableau ci-avant).

III.1.2.3.

Chasses d'égout

9 chasses d'égout ont été recensées lors du repérage du réseau. Ces chasses ne sont plus fonctionnelles.

III.2. POINTS NOIRS OBSERVES

Le repérage du réseau d'assainissement de MONTICELLO, a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards (cf. Rapports « Fiches Regards »).

Sur 516 regards recensés, 205 ont fait l'objet d'une fiche, soit la quasi totalité des regards au niveau du village et les nœuds principaux sur le reste du territoire communal.

142 regards sont classés comme « supposé, sous enrobé ou bloqué/inaccessible » parce qu'ils ne sont pas visibles sur le terrain.

Les résultats sont présentés en Annexes et synthétisés ci-après.

III.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement

50 (soit 24%) des 205 regards visités présentaient au moins une anomalie telle que :

- **couronne non scellée**

2 regards (n°606 et 647) ont leur couronne non scellée pouvant engendrer des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales.

- **traces de mise en charge**

2 regards (n°592 et 623) présentent des traces de mise en charge générées par des problèmes d'écoulement. Ces traces sont synonymes soit d'intrusions d'eaux claires pluviales, soit de problèmes de pente (ou contrepente) ou les deux.

- **abrasion ou corrosion**

Des traces de corrosions sont visibles sur 8 regards (soit 4%). Cette anomalie est caractéristique des réseaux présentant une faible pente ou dépourvus de cunette, phénomènes provoquant la formation d'H₂S très corrosif.

- **absence de cunette**

20 regards (soit près de 10%) ne disposent pas de cunette, pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et d'éventuelles stagnations d'eaux usées néfastes pour les réseaux (formation d'H₂S).

- **flashes et contrepente**

2 regards (n°592 et 641) présentent une contre pente localisée pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et de stagnation d'eaux usées. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **infiltration**

2 regards (n°623 et 648) sont sujets à infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et/ou pluviales.

- **dépôts ou obstacles**

50 regards (soit 24%) présentent des dépôts gênant l'écoulement. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **pénétration de racines**

43 regards (soit près de 21%) présentent des pénétrations de racines qui peuvent être responsables d'entrées d'eaux claires parasites permanentes et pluviales. Ces racines peuvent également gêner l'écoulement des eaux usées.

III.2.2. Faits remarquables

Outre les anomalies énumérées précédemment, nous avons pu également constater, lors de notre visite de terrain, que :

- ✓ Les regards n°614, 646, 668, 671, collectent des ECPP ;
- ✓ Les regards n°573, 647, 662, 675, 676, 677, 687, 691 peuvent collecter des eaux de ruissellement (généralement regards non étanche) ;
- ✓ Le réseau situé entre le regard n°591 et 592 (Nord du village) est un réseau aérien. Ce réseau est perforé en plusieurs endroits et déborde en plusieurs endroits.

IV. COMMUNE DE PIGNA

IV.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

Un plan des réseaux sur fond cadastral numérisé a été élaboré (cf. planche cartographique ci-après).

IV.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de type **séparatif (ou pseudo-séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées strictes sur le territoire communal de PIGNA est d'environ **1 200 ml, dont 250 ml de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en Fibrociment (53%)**. Les diamètres varient entre 63 et 300 mm.

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

IV.1.2. Ouvrages particuliers

IV.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie, la commune de PIGNA recense sur son réseau de collecte **un seul poste de relèvement (PR)** qui collecte les eaux usées de quelques habitations du quartier Muratello pour les refouler au niveau du village.

INSERER PLANCHE 3e

 GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	Diagnostic du réseau d'assainissement C.C.B.V.I.R. Analyse statistique - réseau d'eaux usées de PIGNA	
--	--	---

Typologie du réseau d'eaux usées

	Gravitaire	Refoulement	Total	
Réseau EU (ml)	950	79,5%	245	20,5%

Nature	Diamètre	Linéaire (ml)	Pourcentage	Total
Fibro ciment	120	60,3	9%	634,4
	150	119,9	19%	
	200	411,1	65%	
	250	43,2	7%	
PVC	120	44,5	14%	315,6
	180	60,8	19%	
	200	182,8	58%	
	300	27,4	9%	
PVC Pression	63	245,0	100%	245,0
				21%

Typologie des ouvrages ponctuels

Type de relevés	Unités	%	Autres ouvrages	Unités
Regards existants	58	100%	Ouvrage de délestage	0
Regards visités (fiches)	55	95%	Poste de Refoulement	1
Ouvrages supposés	1	2%	Dégrisseur	0
Ouvrages sous enrobé	1	2%	Rejet direct au milieu naturel	0
Ouvrages bloqués / inaccessibles	0	0%		

Type d'ouvrages	Unités	%
Regard de visite simple	55	95%
Chasse d'égout	3	5%
Grille-avaloir	0	0%

Remarques

Le repérage du réseau ne comprend pas les derniers regards avant l'actuelle station d'épuration, ceux-ci étant sur le point d'être supprimer. Un poste de refoulement sera créé prochainement pour envoyer les effluents vers la station d'épuration d'Ile Rousse.

Cette station de relèvement est équipée de système de télégestion, qui permet de connaître à chaque instant, tous ses paramètres de fonctionnement.

Pour ce seul poste de refoulement recensé, ses principales caractéristiques, ses débits théoriques ($Q_{\text{théo}}$) et calculés (Q_{calc}) en m^3/h pour chacune des pompes sont donnés dans le tableau suivant (source : Kyrnolia) :

POSTE DE REFOULEMENT	Surverse existante	Bâche de pompage		Pompes			
		Caractéristiques géométriques	Marnage	Nombre de Pompes	Marque, type	$Q_{\text{Théo}}$ (m^3/h)	Q_{Calc} (m^3/h)
PR Village	Non	$\emptyset = 1,20 \text{ m}$ $H = 2,00 \text{ m}$	0.90 m	2	FLYGT	-	3.0

IV.1.2.2.

Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **aucun déversoir d'orages, trop-plein ou surverse** n'a été recensé sur le réseau d'assainissement de PIGNA.

Cependant, **le seul poste de relèvement du village est équipé d'un trop-plein.**

IV.1.2.3.

Chasses d'égout

3 chasses d'égout ont été recensées lors du repérage du réseau. Ces chasses ne sont plus fonctionnelles.

IV.2. POINTS NOIRS OBSERVES

Le repérage du réseau d'assainissement de PIGNA, a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards (cf. Rapports « Fiches Regards »).

Sur 58 regards recensés, 55 ont fait l'objet d'une fiche, soit la quasi totalité des regards.

2 regards sont classés comme « supposé, sous enrobé ou bloqué/inaccessible » parce qu'ils ne sont pas visibles sur le terrain.

Les résultats sont présentés en Annexes et synthétisés ci-après.

IV.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement

34 (soit 60%) des 55 regards visités présentaient au moins une anomalie telle que :

- **traces de mise en charge**

1 regard (n°5) présente des traces de mise en charge pouvant générer des problèmes d'écoulement. Ces traces sont synonymes soit d'intrusions d'eaux claires pluviales, soit de problèmes de pente (ou contrepente) ou les deux.

- **abrasion ou corrosion**

Des traces de corrosions sont visibles sur 21 regards (soit 38 %). Cette anomalie est caractéristique des réseaux présentant une faible pente ou dépourvus de cunette, phénomènes provoquant la formation d'H2S très corrosif.

- **absence de cunette**

34 regards (soit plus de 60%) ne disposent pas de cunette, pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et d'éventuelles stagnations d'eaux usées néfastes pour les réseaux (formation d'H2S).

- **flashes et contrepente**

1 regard (n°7) présente une contre pente localisée pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et de stagnation d'eaux usées. La fréquence de curage devra être augmentée sur ce secteur afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **dépôts ou obstacles**

33 regards (soit 60%) présentent des dépôts gênant l'écoulement. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **pénétration de racines**

22 regards (soit 40%) présentent des pénétrations de racines qui peuvent être responsables d'entrées d'eaux claires parasites permanentes et pluviales. Ces racines peuvent également gêner l'écoulement des eaux usées.

IV.2.2. Faits remarquables

Outre les anomalies énumérées précédemment, nous avons pu également constater, lors de notre visite de terrain, que les regards n°3 et 24 peuvent collecter des eaux de ruissellement.

A noter également que la collectivité projette de transférer l'ensemble des eaux usées de la commune de Pigna vers le réseau de Corbara via la station d'épuration de l'Île Rousse.

V. COMMUNE DE SANTA REPARATA

V.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

Un plan des réseaux sur fond cadastral numérisé a été élaboré (cf. planche cartographique ci-après).

V.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de type **séparatif (ou pseudo-séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées strictes sur le territoire communal de SANTA REPARATA est d'environ **14 kms, dont 340 ml de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en PVC (72%) et Fibrociment (22%)**. Les diamètres varient entre 63 et 400 mm.

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

V.1.2. Ouvrages particuliers

V.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie, la commune de PIGNA recense sur son réseau de collecte **un seul poste de relèvement (PR)** qui collecte les eaux usées de quelques habitations du quartier Canne (à l'Est du village) pour les refouler sous le village au Nord Est.

INSERER PLANCHE 3f

 INGENIERIE EUROPE GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	Diagnostic du réseau d'assainissement - C.C.B.V.I.R. Analyse statistique - réseau d'eaux usées de SANTA REPARATA DI BALAGNA	 Santa Reparata di Balagna Haute-Corse Corte - L'Île-Rousse
--	--	--

Typologie du réseau d'eaux usées

	Gravitaire	Refoulement	Total			
Réseau EU (ml)	13982,0	97,6%	342,6	2,4%	14324,6	100%
Nature	Diamètre	Linéaire (ml)	Pourcentage	Total		
Fibro ciment	80	6,04	0%	3202,9	22%	
	100	17,92	1%			
	150	691,52	22%			
	200	2036,08	64%			
	250	451,38	14%			
PVC	100	67,02	1%	10291,9	72%	
	120	44,42	0%			
	150	394,85	4%			
	160	103,45	1%			
	200	8239,77	80%			
	250	53,11	1%			
	300	77,73	1%			
	400	1311,57	13%			
PVC Pression	63	342,58	100%	342,58	2%	
Béton	300	358,05	85%	418,8	3%	
	400	60,75	15%			
Fonte	200	68,37	100%	68,37	0%	

Typologie des ouvrages ponctuels

Type de relevés	Unités	%	Autres ouvrages	Unités
Regards existants	308	100%	Ouvrage de délestage	1
Regards visités (fiches)	205	67%	Poste de Refoulement	1
Ouvrages supposés	61	20%	Dégrilleur	0
Ouvrages sous enrobé	11	4%	Rejet direct au milieu naturel	1
Ouvrages bloqués / inaccessibles	12	4%		

Type d'ouvrages	Unités	%
Regard de visite simple	308	100,0%
Chasse d'égoût	0	0,0%
Grille-avaloir	0	0,0%

Remarques

- L'ouvrage de délestage correspond au trop-plein supposé sur le regard amont du PR Canne.
- Le rejet direct n'est pas localisé précisément, mais il correspond aux effluents collectés sur une antenne au Sud du village, au lieu-dit Canne.

Cette station de relèvement est équipée de système de télégestion, qui permet de connaître à chaque instant, tous ses paramètres de fonctionnement.

Pour ce seul poste de refoulement recensé, ses principales caractéristiques, ses débits théoriques ($Q_{\text{théo}}$) et calculés (Q_{calc}) en m^3/h pour chacune des pompes sont donnés dans le tableau suivant (source : Kyrnolia) :

POSTE DE REFOULEMENT	Surverse existante	Bâche de pompage		Pompes			
		Caractéristiques géométriques	Marnage	Nombre de Pompes	Marque, type	$Q_{\text{Théo}}$ (m^3/h)	Q_{Calc} (m^3/h)
PR Village	Non	$\emptyset = 1,30 \text{ m}$ $H = 2,50 \text{ m}$	0.90 m	2	FLYGT	-	7.5

V.1.2.2. Déversoirs d'orages / Trop-pleins / Surverses

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **un seul déversoir d'orage** a été recensé sur le réseau d'assainissement de la commune de Santa Reparata. Il s'agit en réalité d'un ouvrage de délestage correspondant au trop-plein supposé sur le regard amont du PR Canne.

Le Poste de relèvement du village (non en service aujourd'hui), n'est pas équipé de trop-plein

V.1.2.3. Chasses d'égout

Aucune chasse d'égout n'a été recensée lors du repérage du réseau.

V.2. POINTS NOIRS OBSERVES

Le repérage du réseau d'assainissement de SANTA REPARATA, a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards (cf. Rapports « Fiches Regards »).

Sur 308 regards recensés, 205 ont fait l'objet d'une fiche, soit la quasi totalité des regards au niveau du village et les nœuds principaux sur le reste du territoire communal.

84 regards sont classés comme « supposé, sous enrobé ou bloqué/inaccessible » parce qu'ils ne sont pas visibles sur le terrain.

Les résultats sont présentés en Annexes et synthétisés ci-après.

V.2.1. Anomalies de structure et de fonctionnement

86 (soit 42%) des 205 regards visités présentaient au moins une anomalie telle que :

- **couronne non scellée**

4 regards (n°340, 355, 388 et 475) ont leur couronne non scellée pouvant engendrer des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales.

- **traces de mise en charge**

4 regards (n°304, 445, 451 et 465) présentent des traces de mise en charge générées par des problèmes d'écoulement. Ces traces sont synonymes soit d'intrusions d'eaux claires pluviales, soit de problèmes de pente (ou contrepente) ou les deux.

- **abrasion ou corrosion**

Des traces de corrosions sont visibles sur 10 regards (soit 5%). Cette anomalie est caractéristique des réseaux présentant une faible pente ou dépourvus de cunette, phénomènes provoquant la formation d'H₂S très corrosif.

- **absence de cunette**

64 regards (soit 31%) ne disposent pas de cunette, pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et d'éventuelles stagnations d'eaux usées néfastes pour les réseaux (formation d'H₂S).

- **cassure**

4 regards (n°359, 360, 417 et 424) présentent une cassure pouvant engendrer des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes et pluviales.

- **flashes et contrepente**

2 regards (n°307 et 403) présentent une contre pente localisée pouvant provoquer des problèmes d'écoulement des effluents et de stagnation d'eaux usées. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **dépôts ou obstacles**

86 regards (soit 42%) présentent des dépôts gênant l'écoulement. La fréquence de curage devra être augmentée sur ces secteurs afin d'assurer un libre écoulement des effluents.

- **pénétration de racines**

9 regards (soit plus de 4%) présentent des pénétrations de racines qui peuvent être responsables d'entrées d'eaux claires parasites permanentes et pluviales. Ces racines peuvent également gêner l'écoulement des eaux usées.

▪ **raccordement défectueux**

1 regard (n°311) présente un raccordement défectueux. Il s'agit en réalité d'un raccordement non étanche sur le regard.

V.2.2. Faits remarquables

Outre les anomalies énumérées précédemment, nous avons pu également constater, lors de notre visite de terrain, que :

- ✓ Les regards n°371, 422, 425 et 462 collectent des ECPP ;
- ✓ Les regards n°340, 355, 373, 388, 404, 405, 406, 462 et 475 peuvent collecter des eaux de ruissellement (généralement situés dans les fossés pluviaux et/ou regards non étanche) ;
- ✓ La connexion du regard n°337 (situé dans le village) n'a pas été établie ;
- ✓ Les effluents collectés par le réseau situé en amont du regard n°388 (situé au Sud du village, quartier Poggio/Canne) se rejettent directement dans un champ en contrebas.

VI. SYNTHESE INTERCOMMUNALE

VI.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU RESEAU D'EAUX USEES

VI.1.1. Fonctionnement des réseaux

Le réseau est de **type séparatif (ou pseudo séparatif)**.

Le linéaire du réseau d'eaux usées sur l'ensemble du territoire intercommunal est d'environ **95 kms, dont 12 kms de refoulement**. Il s'agit d'un réseau **principalement en PVC (68 %) et fibrociment (13%)**. Les diamètres varient entre 32 et 500 mm.

La répartition du linéaire de réseaux par commune se traduit comme suit :

Commune concernée	Linaire de réseaux gravitaires (ml)	Linéaire de réseaux de refoulement (ml)	Linéaire total (ml)
Corbara	28 571.4	8 596.2	37 167.6
Île Rousse	19 494.0	1 225.2	20 719.2
Monticello	20 064.7	1 413.1	21 477.8
Pigna	13 982.0	342 .6	14 324.6
Santa Reparata	950.0	245.0	1 195.0
TOTAUX	69 080.1	11 822.1	94 884.2

Les diamètres et la nature des canalisations sont précisés sur chaque fiche regard élaborée et dans le tableau de synthèse ci-après.

 <p>INGENIERIE EUROPE GINGER ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTURES Les Hauts de la Duranne - 370 rue R. Descartes - CS 90340 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 04 42 99 27 27 www.gingergroupe.com Dossier : HY13 B0001</p>	DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT CCBVIR RÉSEAU D'EAUX USÉES				
TYPOLOGIE DU RÉSEAU D'EAU USÉES					
		GRAVITAIRE		REFOULEMENT	
Réseau EU		82995ml		11809ml	
		88%		12%	
		94804ml		100%	
NATURE	DIAMÈTRE	LINÉAIRE (ML)	POURCENTAGE	TOTAL	
Fibro ciment	80	6 ml	0 %	11799	13 %
	100	62 ml	1 %		
	350	85 ml	1 %		
	300	251 ml	2 %		
	120	272 ml	2 %		
	400	377 ml	3 %		
	250	1844 ml	16 %		
	150	2684 ml	23 %		
	200	6219 ml	53 %		
PVC	110	40 ml	0 %	64579	68 %
	180	61 ml	0 %		
	100	105 ml	0 %		
	125	159 ml	0 %		
	120	560 ml	1 %		
	400	1721 ml	3 %		
	300	2936 ml	5 %		
	150	4437 ml	7 %		
	250	4673 ml	7 %		
	160	5090 ml	8 %		
PVC pression	200	44797 ml	69 %	7131	7 %
	50	264 ml	4 %		
	75	661 ml	10 %		
	63	2686 ml	33 %		
Fonte	200	3520 ml	53 %	6717	7 %
	200	72 ml	1 %		
	300	563 ml	8 %		
	100	856 ml	13 %		
	160	979 ml	15 %		
	250	1292 ml	19 %		
	140	1445 ml	22 %		
béton	350	1509 ml	22 %	1256	1 %
	400	122 ml	10 %		
	150	211 ml	17 %		
	200	294 ml	23 %		
Poly Ethylène	300	629 ml	50 %	555	1 %
	50	143 ml	26 %		
	32	199 ml	36 %		
	63	213 ml	38 %		
Grès	200	25 ml	1 %	2487	3 %
	450	30 ml	1 %		
	500	442 ml	18 %		
	300	528 ml	21 %		
	400	1462 ml	59 %		
Acier	60	279 ml	100 %	279	0 %
Total				94804	100 %

TYPOLOGIE DES OUVRAGES PONCTUELS (TOUT TYPES DE RÉSEAUX)		
TYPES DE RELEVÉS	UNITÉS	%
Regards existants	1899	86 %
Regards visités	804	36 %
Ouvrages supposés	185	8 %
Ouvrages sous enrobé	68	3 %
Ouvrages bloqués/inaccessibles	57	3 %
TYPES D'OUVRAGES	UNITÉS	%
Regard de visite simple	2190	99 %
Chasse d'égout	17	1 %
Grille avaloir	2	0 %

TYPES	UNITÉS
Ouvrages de délestage	0
Postes de refoulement	18
Dégrilleur	1
Rejet direct	1

VI.1.2. Ouvrages particuliers

VI.1.2.1. Postes de refoulement

Compte tenu de sa topographie, nous avons recensé sur le territoire intercommunal **18 Postes de relèvement (PR), répartis comme suit :**

Commune concernée	Nombre de PR
Corbara	10
Île Rousse	3 (dont 1 privé)
Monticello	4
Pigna	1
Santa Reparata	1
TOTAL	19 (dont 1 privé)

VI.1.2.2. Déversoirs d'orages

Lors de notre repérage des réseaux d'eaux usées, **trois déversoirs d'orages** ont été recensés. Tous sont situés en bord de mer sur le réseau d'assainissement de la Commune de l'Île Rousse.

De plus, **4 postes de refoulement sont équipés de trop-pleins :**

- PR Club hippique St François (commune de Monticello),
- PR Guardiola Principal (commune de Monticello),
- PR Guardiola 2 (commune de Monticello),
- PR Sottu Mare (commune de l'Île Rousse).

VI.1.2.3. Chasses d'égout

17 chasses d'égout ont été recensées lors du repérage des réseaux. **A l'exception de celle située dans le village de Monticello (regard n°556), Ces chasses ne sont plus fonctionnelles.**

L'utilisation ponctuelle de ces chasses peut être tolérée. En revanche, en fonctionnement continu, elles sont une source d'intrusions d'eaux claires parasites permanentes.

VI.2. POINTS NOIRS OBSERVÉS

Le repérage des réseaux d'assainissement de la CCBVIR, a permis de mettre en évidence les anomalies visibles au niveau des regards.

Sur 2 209 regards recensés, 804 ont fait l'objet d'une fiche, soit plus d'un regard sur trois en moyenne.

Ces fiches regards ont été réalisées en priorité sur les centres anciens des villages de Corbara, Monticello, Pigna et Santa Reparata ainsi que sur les nœuds principaux des réseaux situés sur le reste du territoire intercommunal.

La répartition par types de relevés est la suivante :

Types de relevés	Unités	Pourcentage
Regards existants (dont regards visités)	1 899 (804)	86 %
Ouvrages supposés	185	8 %
Ouvrages sous enrobé, bloqués ou inaccessibles	125	8 %
TOTAL	2209	100 %

Parmi les 804 regards visités, 40% d'entre eux présentaient au moins une anomalie telle que :

Types d'anomalies	Nombre de regards concernés	Pourcentage
Couronne non scellée	6	0.8 %
Regard en charge	5	0.6 %
Traces de mise en charge	20	2.5 %
Virole décalée	2	0.3 %
Abrasion / Corrosion	84	10.5 %
Absence de cunette	286	35.6 %
Cassure	5	0.6 %
Flashes et contrepente	8	1.0 %
Infiltration	6	0.8 %
Obstacles / dépôts	323	40.2 %
Présence de racines	122	15.2 %
Raccordement défectueux	2	0.3 %

On constate aisément que l'anomalie la plus rencontrée sur le territoire de la CCBVIR est la **présence d'obstacles ou dépôts (40.2 %)** causée en grande

majorité par l'**absence de cunette (35.6 %)** et susceptible de provoquer des phénomènes de **corrosion/abrasion (10.5 %)** par stagnation de l'eau et formation H2S.

Plus de 15 % des regards sont également sujets à **pénétration de racines** pouvant être à l'origine à la fois de gênes à l'écoulement mais aussi d'intrusions d'eaux parasites (pluviales notamment).

- B -

**SYNTHESE DES DONNEES ISSUES DE
L'AUTOSURVEILLANCE DE LA
STATION D'EPURATION**

I. L'ARRETE PREFCTORAL DU 9 FEVRIER 2004

L'Arrêté Préfectoral n°2004/0146 du 9 février 2004 (Cf. Annexes), **portant sur la déclaration d'utilité publique et autorisant la réalisation de la station d'épuration intercommunale de l'Île Rousse et de son émissaire en mer**, précise notamment :

- Le dimensionnement de la station et des filières de traitement,
- Les conditions techniques relatives au dispositif de rejet (émissaire),
- Les conditions techniques imposées au rejet des effluents traités,
- Le contrôle des installations, des effluents et des eaux réceptrices.

I.1. LE DIMENSIONNEMENT DE LA STATION ET DES FILIERES DE TRAITEMENT

La station d'épuration existante ainsi créée (Cf. Schéma synoptique en page suivante) est composée des filières de traitement suivantes :

- **Les prétraitements** (dégrillage, dessablage-déshuileage, tamisage) **et le traitement physico-chimique** (coagulation, flocculation, décantation) **sont dimensionnés pour une capacité de 30 000 EH** avec un débit de pointe de 450 m³/h ;
- **Le traitement secondaire biologique** (par biofiltration immergée) **est dimensionnée pour une capacité de 25 000 EH** (extensible à 30 000 EH) avec un débit de pointe de 380 m³/h.
- **La filière de traitement des boues** est assurée par un épaississeur, une stabilisation et une déshydratation.

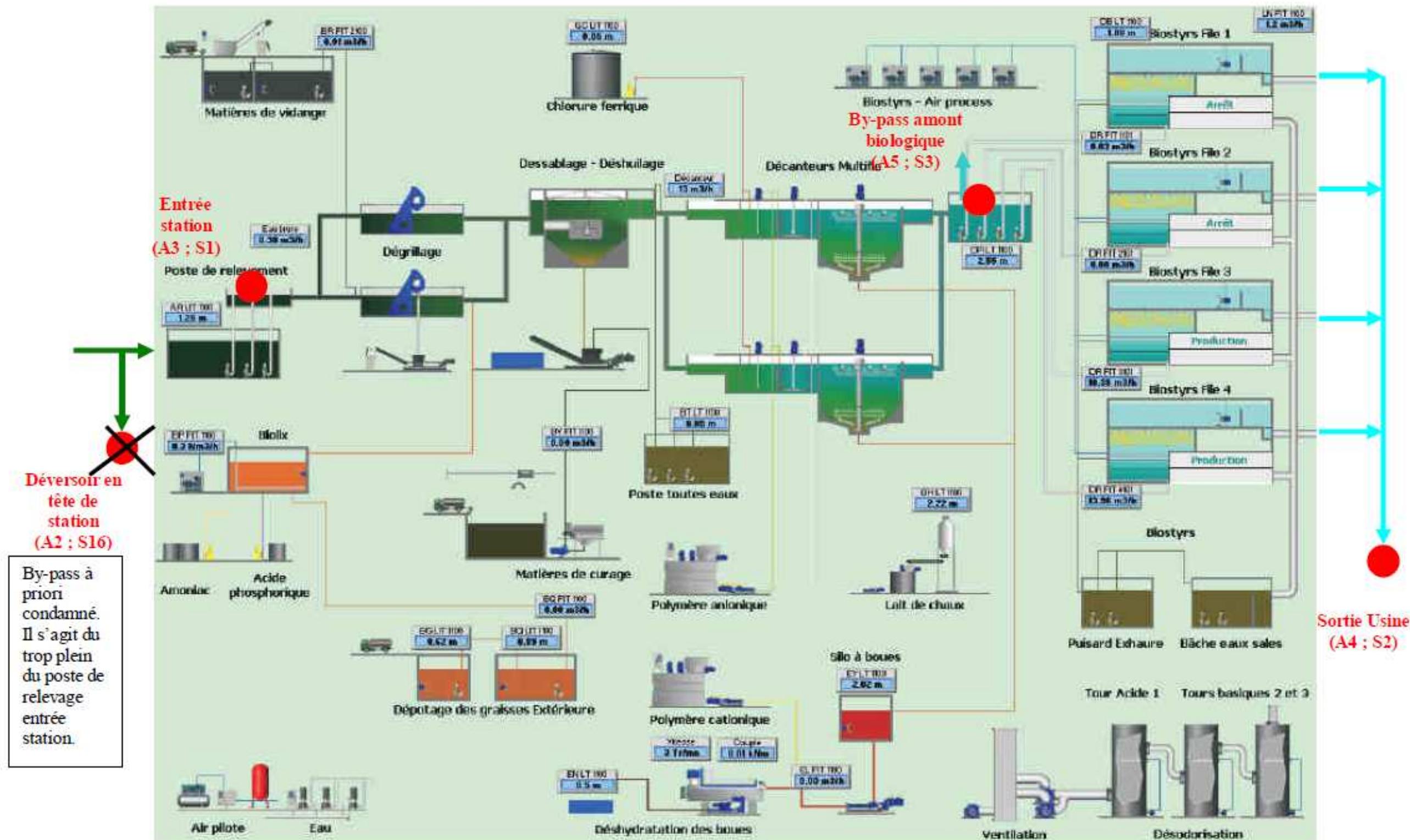
L'ensemble de ces installations est compris dans un bâtiment fermé et désodorisé au moyen de trois tours de lavages.

I.2. LES CONDITIONS TECHNIQUES RELATIVES AU DISPOSITIF DE REJET

L'émissaire est composé :

- d'une partie terrestre de 772 ml (DN 400 mm),
- d'une partie maritime de 790 ml (DN 350 mm),
- d'un diffuseur à 5 sorties (répartis tous les 30 m).

Schéma de la station avec les points de mesures



I.3. LES CONDITIONS TECHNIQUES IMPOSEES AU REJET DES EFFLUENTS TRAITES

L'arrêté préfectoral prévoit, entre autres, les éléments suivant.

Les flux de pollution entrants qui ne peuvent être dépassés pendant aucune période de 24 heures consécutives sont les suivants :

- **DBO5 : 1 800 kg/j**
- **DCO : 3 600 kg/j**
- **MES : 1 800 kg/j**

Le volume moyen qui ne peut être dépassé pendant aucune période de 24 heures consécutives est de 5 250 m³/j, soit un débit de pointe de 450 m³/h.

Les concentrations de l'effluent traité à respecter sont les suivantes :

Paramètres	Moyenne mesurée sur 24 heures	Rendement minimum sur 24 heures
DBO5	25 mg/l	80 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %

I.4. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS, DES EFFLUENTS ET DES EAUX RECEPTRICES

L'arrêté préfectoral prévoit, entre autres, le programme d'autosurveillance de la station à mettre en place. Dans le cas présent, il renvoi à l'arrêté du 22 décembre 1994 qui fixe la fréquence des mesures des divers paramètres comme suit :

Mesures en entrée et sortie de station	
Paramètres	Fréquence
Débit (entrée)	Mesures quotidiennes
MES, DBO5, DCO	16 en saison (un par semaine, de juin à sept.) et 8 hors saison
NTK, Pt	4 en saison (un par mois, de juin à sept.) et 2 hors saison

II. LES DONNEES ISSUES DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION

Une analyse des données (débits et bilans de pollution) issues de l'autosurveillance de la station d'épuration intercommunale de l'Île Rousse a été effectuée (**données de février 2009 à février 2011**).

II.1. ANALYSES DES CHARGES ENTRANTES

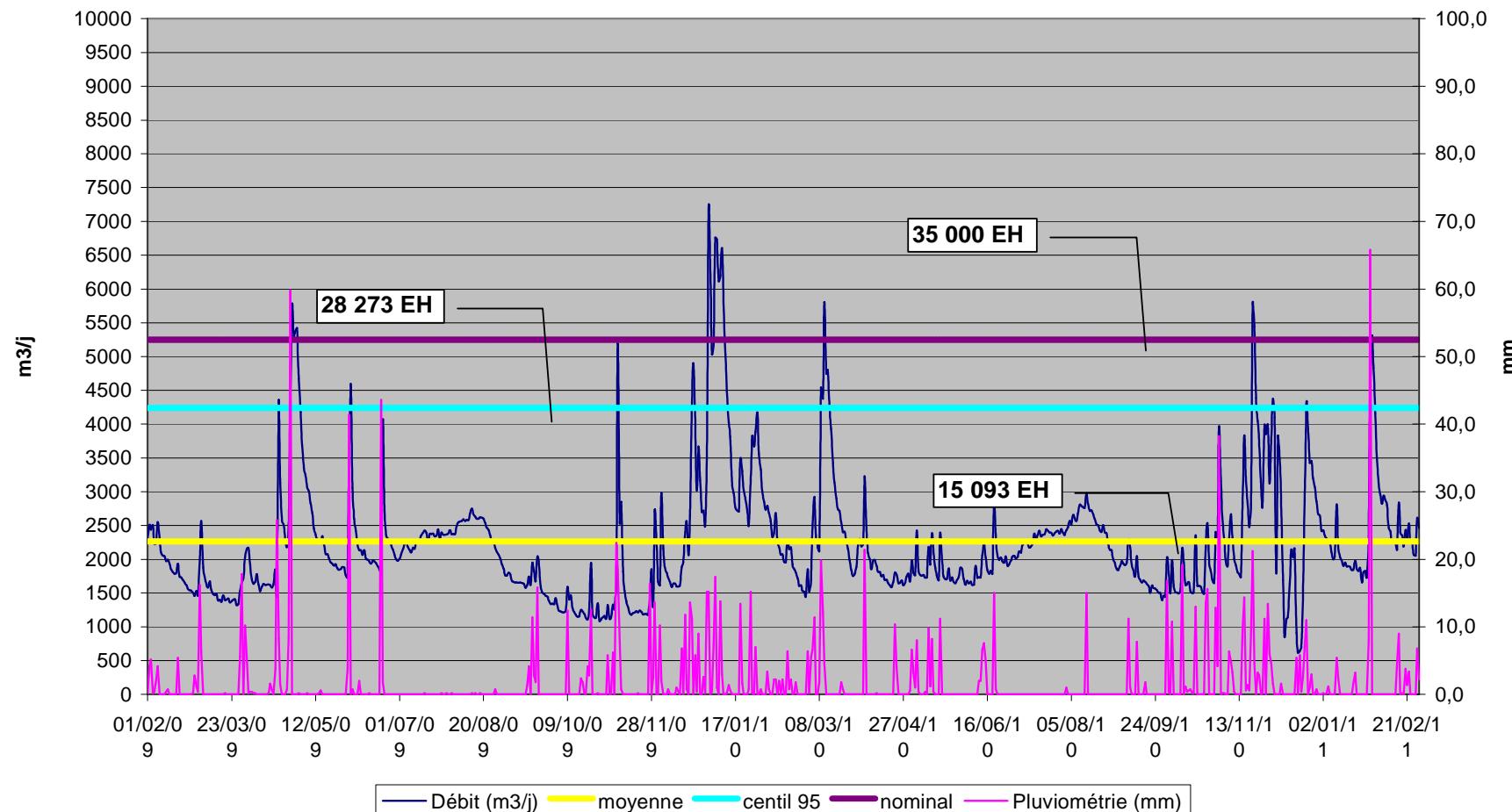
A partir des données entrantes (Cf. graphiques en pages suivantes), on a été établis les éléments suivants :

II.1.1. Analyse des débits

L'analyse des valeurs montrent :

- **Un débit moyen entrant (y compris by-pass éventuel) de 2 264 m³/j ou 15 086 EH (hypothèse de 150 l/j/EH) soit 43 % de la capacité nominale de la station.**
- **95 % du temps** le débit arrivant sur la station en fréquence cumulée est inférieur à 4 241 m³/j ou 28 271 EH soit **81 % de la capacité nominale de la station.**
- **Le débit maximum reçu (y compris by-pass) est de 7 370 m³/j** soit **140 % de la capacité nominale de la station**, enregistré le 20/04/2009 suite à épisode pluvieux significatif.
- **16 dépassements (sur 758 valeurs) de la capacité nominale de la station ont eu lieu** : 6 en 2009 et 10 en 2010.
- **15 by-pass (entrée station) ont eu lieu (tous en 2009), soit 1 % du débit entrant sur la période considérée** (18 392 m³ sur 1 716 403 m³), **dont :**
 - 4 by-pass liés à un dépassement de la capacité nominale et engendrés par plusieurs évènements pluvieux significatifs,
 - 5 by-pass liés vraisemblablement à un incident sur la station (ex. panne du poste de relèvement principal) alors que la capacité nominale n'était pas atteinte.

Evolution des charges hydrauliques entre février 2009 et février 2011



II.1.2. Analyse des charges organiques

L'analyse des valeurs montrent :

■ Le paramètre MES (Matières En Suspension) :

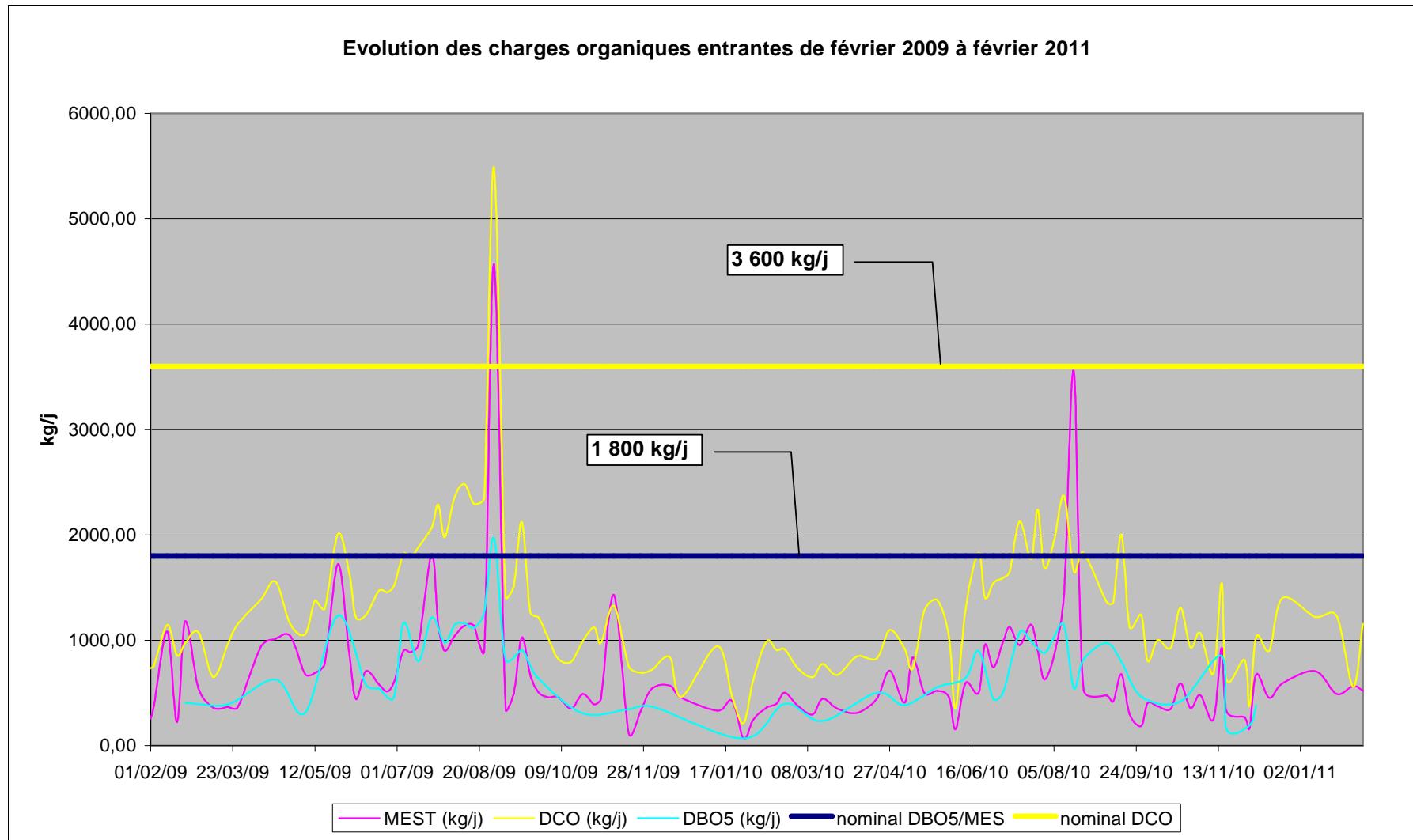
- **Une charge moyenne entrante de 686 kg/j ou 9 804 EH (hypothèse de 60 g/j/EH) soit 38 % de la capacité nominale de la station.**
- **95 % du temps** la charge arrivant sur la station en fréquence cumulée est inférieur à 1 354 kg/j ou 22 574 EH soit **75 % de la capacité nominale de la station.**
- **La charge maximum reçue est de 4 568 kg/j** soit **254 % de la capacité nominale de la station**, enregistrée le 29/08/2009 et liée vraisemblablement à une erreur de la mesure.
- **3 dépassements (sur 107 valeurs) de la capacité nominale de la station ont eu lieu** : 2 en 2009 et 1 en 2010.

■ Le paramètre DCO (Demande Chimique en Oxygène) :

- **Une charge moyenne entrante de 1 285 kg/j ou 10 712 EH (hypothèse de 120 g/j/EH) soit 36 % de la capacité nominale de la station.**
- **95 % du temps** la charge arrivant sur la station en fréquence cumulée est inférieur à 2 291 kg/j ou 19 091 EH soit **64 % de la capacité nominale de la station.**
- **La charge maximum reçue est de 5 486 kg/j** soit **152 % de la capacité nominale de la station**, enregistrée le 29/08/2009 et liée vraisemblablement à une erreur de la mesure.
- **1 seul dépassement (sur 107 valeurs) de la capacité nominale de la station ont eu lieu** en 2009 (Cf. charge maximum reçue ci-dessus).

■ Le paramètre DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) :

- **Une charge moyenne entrante de 711 kg/j ou 11 850 EH (hypothèse de 60 g/j/EH) soit 40 % de la capacité nominale de la station.**
- **95 % du temps** la charge arrivant sur la station en fréquence cumulée est inférieur à 1 229 kg/j ou 20 483 EH soit **68 % de la capacité nominale de la station.**
- **La charge maximum reçue est de 1 967 kg/j** soit **109 % de la capacité nominale de la station**, enregistrée le 29/08/2009 et liée vraisemblablement à une erreur de la mesure.
- **1 seul dépassement (sur 48 valeurs) de la capacité nominale de la station ont eu lieu** en 2009 (Cf. charge maximum reçue ci-dessus).



II.1.3. Conclusions

Les analyses de ces données brutes nous donnent les résultats suivants :

Données	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	jour. m ³	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
moyenne	2 264	686	1 285	711	129	15
centile 95	4 241	1 354	2 291	1 229	212	27
EH moyenne	15096	9804	10712	11842	8570	3661
EH centile 95	28271	22574	19091	20479	14154	6628
ratio	150	60	120	60	15	5
ratio corrigé	210	70	120	60	11	1,3
EH corrigé	20194	19349	19091	20479	19301	20394

Ces conclusions ont été réalisées :

- sans supprimé le ou les bilans de pollutions anormalement élevés (notamment celui du 29/08/2009) ;
- en tenant compte des débits by-passés en entrée de la station.

On peut noter très rapidement une différence entre les ratios usuels et les ratios corrigés (sur la base du paramètre DBO5) :

- notamment concernant le débit qui passe de 150 l/EH à 210 l/EH : résultat de deux dernières années particulièrement pluvieuses ;
- les MES évoluent de 60 g/EH/j à 70 g/EH/j ;
- la DCO reste inchangée à 120 g/EH/j ;
- le NTK passe de 15 g/EH/j à 11 g/EH/j ;
- le Pt passe de 5 g/EH/j à 1,3 g/EH/j.

Si l'on réalise le même exercice en « supprimant » de l'analyse les jours de temps de pluie (> à 2 mm/j), on obtient les résultats suivants :

Données	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	Pt
	jour. m ³	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
moyenne	2 170	710	1 327	742	141	16
centile 95	3 869	1 437	2 324	1 237	217	27
EH moyenne	14465	10146	11059	12363	9410	3980
EH centile 95	25790	23947	19370	20617	14437	6691
ratio	150	60	120	60	15	5
ratio corrigé	190	70	120	60	11	1,3
EH corrigé	20361	20526	19370	20617	19687	20588

On peut noter une différence du ratio de débit corrigé per temps sec qui retombe à 190 l/EH. Les ratios des autres paramètres restent inchangés.

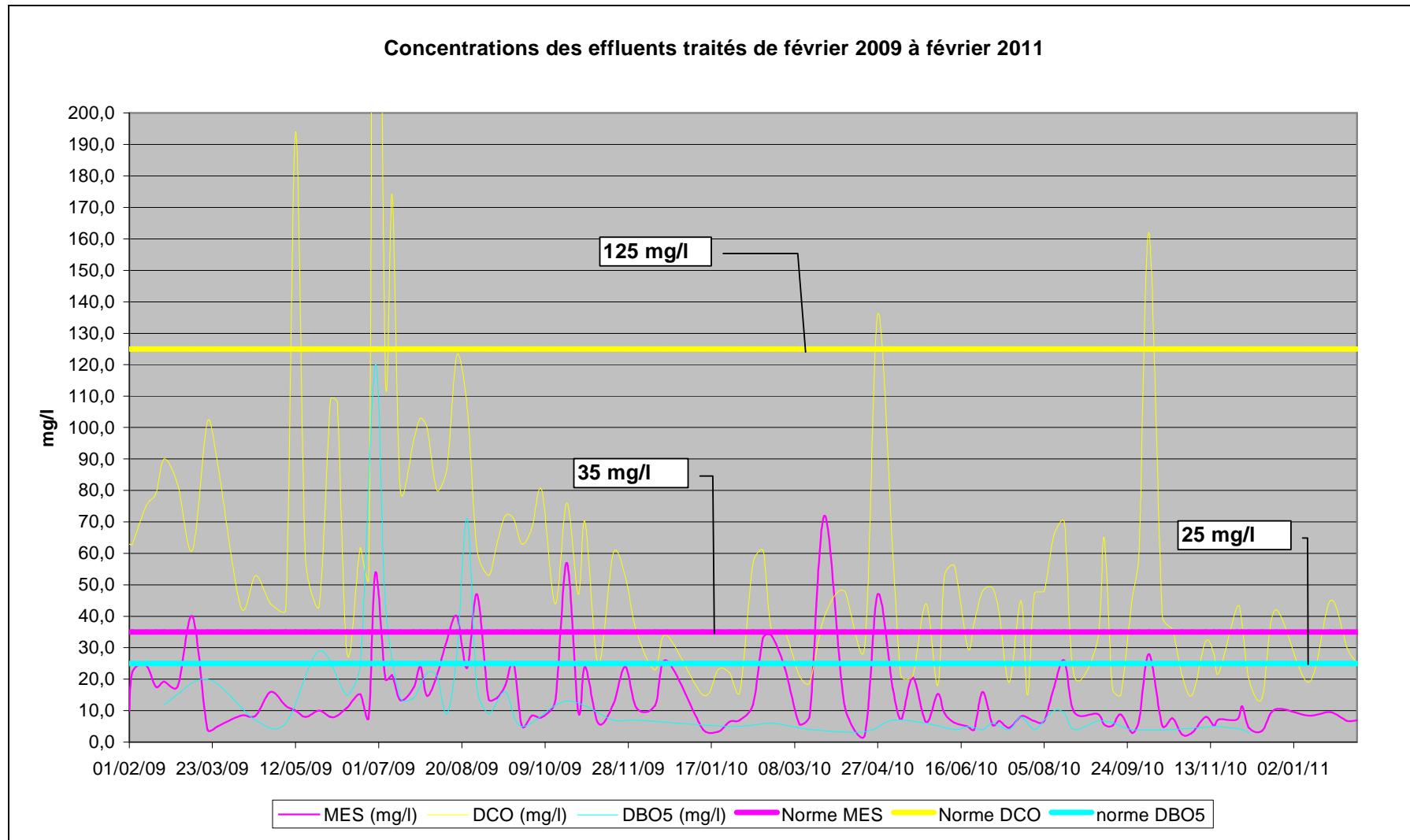
II.2. ANALYSES DES REJETS

A partir des données entrantes (Cf. graphique en page suivante), on a été établis les éléments suivants :

Données	MES	DCO	DBO5
	mg/l	mg/l	mg/l
moyenne	8,4	39,2	5,5
centile 95	20,1	67,2	9,4
Normes de rejet	35	125	25
nbr de dépassements	7	5	5
% de non-conformité	6,5	4,7	10,4

L'analyse des valeurs montrent :

- **Une concentration des effluents de sortie (moyenne et 95 % du temps) largement inférieure aux normes de rejets imposées** et ce quel que soit le paramètre pris en compte.
- **5 à 7 dépassements des normes de rejet** (selon le paramètre pris en compte) ont eu lieu, ce qui représente entre 4,7 % et 10,4 % de non-conformité (en termes de concentration).

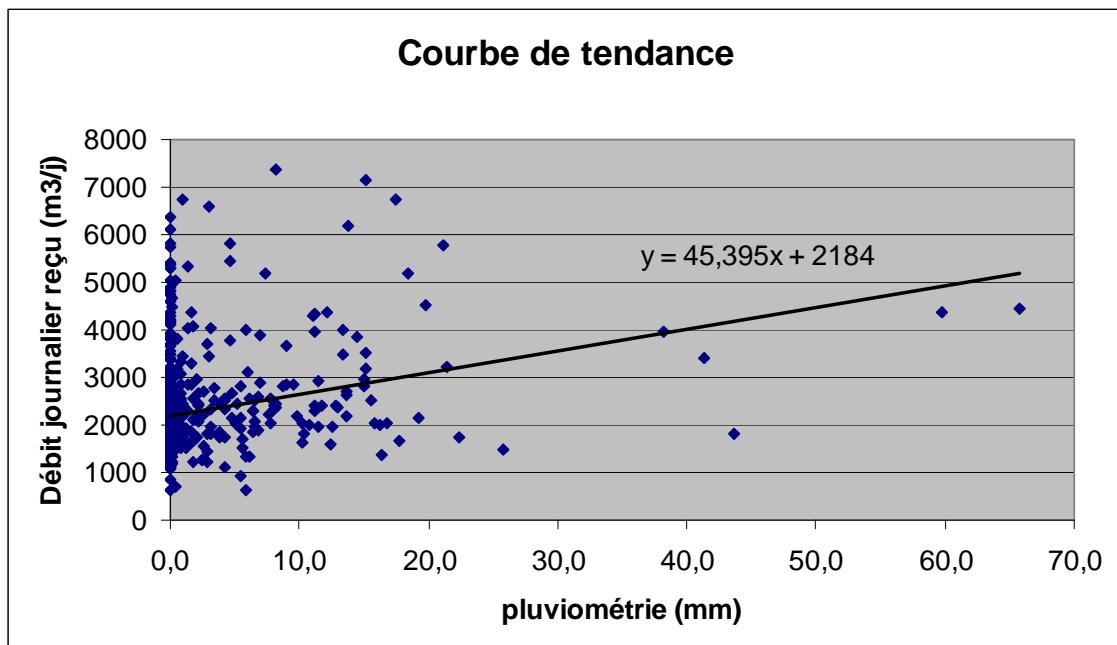


II.3. ANALYSE DES DEBITS PAR TEMPS DE PLUIE

Les données pluviométriques journalières ont été récupérées auprès de Météo France et correspondent à la station de l'Île rousse dont les coordonnées géographiques sont les suivantes :

20093002	ILE ROUSSE	Latitude 42°37'54"N	Lambert Y (hm) 17593	142 mètres
		Longitude 8°55'18"E	Lambert X (hm) 11409	

La courbe de tendance de la charge hydraulique entrante en fonction de la pluviométrie, pour la période du 01/02/2009 au 28/02/2011, se traduit comme suit :



L'étude de la charge hydraulique de cette station montre que le réseau génère des eaux parasites importantes, ayant pour origine :

- des « erreurs » de branchements du pluvial vers les eaux usées qui se traduisent par une augmentation instantanée des débits entrants à la station d'épuration lors de chaque événement pluvieux.
- un réseau non étanche et sensible de ce fait à la hauteur de la nappe dans laquelle il est posé qui se traduit par une baisse progressive des débits entrants dans les jours qui suivent chaque événement pluvieux. Ce phénomène reste toutefois relativement limité sur le territoire de la CCBVIR.

Selon la courbe de tendance (issue des volumes journaliers reçus en fonction de la pluviométrie) et l'équation qui en résulte ci-avant, on note qu'**une pluie de 10 mm engendre un volume moyen pluvial intrusif de plus de 2 600 m³, soit 260 m³ par mm de pluie. Cette valeur peut être multipliée par 3,5 en pointe.**

Tout l'enjeu de la présente étude est donc de sectoriser et localiser les intrusions d'eaux parasites pluviales et permanentes en vue de leur élimination des réseaux d'eaux usées de la CCBVIR.

- C -

POURSUITE DE L'ETUDE

I. CAMPAGNE DE MESURES EN PERIODE CREUSE

I.1. MESURES DE DEBIT/POLLUTION EN CONTINU

Dans le cadre de la présente étude, plusieurs points de mesures de débit/pollution sont prévus, dans un premier temps en période creuse par temps sec et temps de pluie, à savoir :

- **10 points de mesure de débits sur les réseaux au cours d'une période d'un mois** afin d'intercepter au moins un évènement significatif (> à 6 mm en 4 heures),
- **6 bilans 24 heures de pollution par temps sec.**

Selon le repérage des réseaux effectués par nos soins, et **sous réserve d'obtenir (par Kyrnolia) les données horaires des volumes transitant par les principaux PR télésurveillés (et préalablement étalonnés)**, à savoir :

- **PRP3 Parata (Corbara)**
- **PRG4 Bodri(Corbara)**
- **PR Sottu Mare (Île Rousse)**
- **PR Guardiola Principal (Monticello)**

et ceux transitant par la station d'épuration intercommunale de l'Île Rousse (**à minima durant la campagne de mesures**), nous proposons la mise en place des points de mesures de débits suivant (Cf. planche cartographique en page suivante) :

Commune concernée	Localisation des points de mesures envisagés
Corbara	Un point en sortie du village au niveau du regard n°228 (sous réserve que PR situé sous le village fonctionne)
	Un point au Sud du PRP3 (quartier Vignola)

Île Rousse	Un point à l'aval du regard n°678 (extrémité Est de la commune)
	Un point entre les regards n°721 et 722 (extrémité Nord-Est de la commune)
Monticello	Un point au niveau du regard n°615 (lieu-dit Carditello)
	Un point entre les regards n°697 et 707 (limite communale Nord-Ouest, lieu-dit Tarzanlle)
Pigna	Un point au niveau du regard n°1 (exutoire des réseaux du village)
Santa Reparata	Un point au niveau du regard n°387 (rejet direct sous le village)
	Un point au niveau du regard n°469 (lieu-dit Campia)
	Un point au niveau du regard n°703 (limite communale Nord, lieu-dit Govaggio)

L'enregistrement des débits sur le réseau sera réalisé :

- soit au moyen d'un seuil triangulaire, d'une sonde piézométrique et d'un enregistreur type Octopus 2 Hydreka ;
- soit au moyen d'un capteur hauteur/vitesse type Mainstream.

Un pluviomètre sera également installé au Nord de la commune de Santa Reparata (au niveau du quartier Roseto, axe central du territoire intercommunal). Il permettra de mesurer l'intensité pluvieuse en continu durant toute la durée de la campagne de mesure (1 mois).

INSERER PLANCHE 4

Au total, 10 points de mesures de débit en continu par temps et temps de pluie sont proposés. Les objectifs recherchés par ces mesures sont les suivants :

- Quantifier les débits par temps sec transitant pour chacun des principaux sous-bassins versants;
- Estimation des débits d'eaux claires permanentes transitant par temps sec dans les réseaux ;
- Apprécier le comportement hydraulique des effluents d'eaux usées sur les réseaux et le fonctionnement des PR ;
- Déterminer la capacité résiduelle des réseaux de transport par temps sec.
- Apprécier le comportement hydraulique sous averses des réseaux;
- Estimation du volume d'eaux claires parasites pluviales et de la « surface active » : surface drainante improprement raccordée au réseau d'eaux usées afin de définir les secteurs devant faire l'objet de tests à la fumée (option).

A contrario, il ne nous apparaît pas opportun d'effectuer de bilans de pollution en période creuse, l'objectif de cette première campagne de mesures étant la recherches des intrusions d'eaux claires parasites permanentes et pluviales.

Ces mesures de pollution restent néanmoins indispensables en période de pointe estivale afin de quantifier les charges de pollution maximales transitant par les principaux bassins versants d'apport.

I.2. INVESTIGATIONS NOCTURNES

Dans un second temps et en parallèle de cette campagne de mesures de débits en continu, il est prévu **10 inspections nocturnes par temps sec sur l'ensemble du réseau** permettent de déterminer les zones d'infiltration préférentielles en effectuant des mesures de débit ponctuelles sur le réseau d'assainissement.

A l'issue des visites nocturnes des réseaux d'eaux usées, nous réaliserons :

- ✓ une cartographie des intrusions repérées sur le terrain,
- ✓ une hiérarchisation des secteurs les plus sensibles.

Sur la base de ce document, les tronçons à inspecter en priorité à la caméra (option) seront définis en concertation avec le comité de pilotage.

II. VISITES D'ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT POLLUANTS

Parmi les établissements « industriels ou assimilés » présents sur le territoire intercommunal, certaines sont susceptibles de générer une pollution non domestique importante. La liste des entreprises potentiellement polluantes, fournie par la CCBIR, devant faire l'objet d'une enquête approfondie est la suivante :

Coopérative oléicole de la Balagne	Zone Artisanale de Corbara Tel : 04 95 60 30 60
Restaurant l'Escale	Rue Notre Dame 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 10 53
Restaurant La Siesta	« La Marinella » Plage de l'Ile-Rousse 20220 L'Ile-rousse Tel : 04 95 60 28 74
Impérial Pressing	Rue Blasini 20220 Ile-Rousse Tel : 04 95 60 08 71
Restaurant l'île d'Or	Place Paoli 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 12 05
Supermarché Leclerc	Col de Fogata 20256 Corbara Tel : 04 95 63 03 33
Supermarché Casino	Allée Charles de Gaulle 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 24 23
Collège Pascal Paoli	Route de Calvi 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 63 04 44
Station Total Graziani	36, avenue Paul Doumer 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 00 20
Station BP Capinielli Produits pétroliers	29, avenue Paul Doumer 20220 L'Ile-Rousse Tel : 04 95 60 08 15

Nous réaliserons donc une enquête de cadrage sur ces 10 « établissements potentiellement polluants » comprenant :

- Synthèse des données disponibles,
- Entretien téléphonique avec un responsable et **visite sur site** aboutissant à l'identification de l'établissement, de son activité, de sa production, de l'importance des rejets et de ses modalités de prétraitement et raccordement éventuel au réseau.

A l'issue de ces visites, nous rédigerons une **note de synthèse et conclura sur la nécessité d'établir ou non une convention de rejet et/ou de faire réaliser des travaux correctifs (prétraitements, séparation des eaux...).**

ANNEXES

ANNEXE 1

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

FICHES DE SYNTHESE PAR

COMMUNE

ANNEXE 2

ANOMALIES REGARDS

TABLEAUX DE SYNTHESE PAR

COMMUNE

ANNEXE 3

ARRETE PREFECTORAL N°2004/0146
DU 9 FEVRIER 2004